

Modèles coloniaux, métaphores familiales et changements de régime en Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles

PAR DENYS DELÂGE

L'histoire coloniale de l'Amérique du Nord en fut une de conquête et d'alliance. Conquête parce qu'il s'est agi d'annexer l'Amérique pour y faire émerger une Nouvelle Europe. Alliance parce que, bien que subordonnée à celle de la conquête, une dynamique d'alliance entre Amérindiens et Européens caractérise toute l'histoire coloniale avec des modalités, voire des différences radicales entre les acteurs et selon les époques. Notre étude portera ici sur les deux principaux modèles coloniaux caractéristiques de l'histoire de l'Amérique du Nord et, accessoirement, sur le modèle néerlandais et enfin sur celui des États-Unis d'Amérique qui radicalise le modèle britannique. Ces rapports coloniaux étaient porteurs de tensions, d'incompréhensions et d'interprétation divergentes entre Amérindiens et Européens, tout particulièrement à propos de la question de la souveraineté. Ces divergences ont éclaté au grand jour à l'occasion de la signature de traités comportant des transferts de territoires entre puissances européennes et impliquant des nations amérindiennes. Il s'agit du traité d'Utrecht de 1713 par lequel la France cède Terre-Neuve et l'Acadie à l'Angleterre puis, nous nous y attarderons longuement du traité de Paris qui cède à l'Angleterre toute la Nouvelle-France, depuis Gaspé jusqu'aux Grands Lacs et de là, pour la rive gauche

du Mississippi, jusqu'à La Mobile, la rive droite du grand fleuve étant cédée à l'Espagne. Viennent ensuite les traités de Paris de 1784 et de Jay de 1796 qui délimitent le territoire de la nouvelle république des États-Unis par rapport aux colonies britanniques septentrionales. Enfin, la rétrocession de la Louisiane espagnole de la rive occidentale du Mississippi à la France et sa vente aux États-Unis constituent la dernière grande transaction territoriale outre, bien sûr, ultérieurement, la vente de l'Alaska. L'étude des réactions des différents acteurs à ces transferts de souveraineté devrait permettre de mieux comprendre la nature, les limites et les contradictions dont étaient porteurs les réseaux d'alliance et les modèles coloniaux dans lesquels ils s'inscrivaient. Au cœur du débat, la souveraineté que proclamaient les Amérindiens et qu'occultaient les Européens.

Modèles coloniaux

La colonisation française en Amérique du Nord s'est distinguée de la colonisation anglaise par une proximité plus grande des Français et des Amérindiens, par un métissage nettement plus répandu et plus intense, tant au plan des intermariages qu'à celui des transferts culturels. L'on a souligné également que les Français ont conclu des traités d'alliances avec les Amérindiens, mais, contrairement aux Anglais, jamais de traités de cession de territoire. Nous chercherons ici à voir en quoi et pourquoi les modèles coloniaux français et anglais ont divergé pour ensuite tenter de comprendre en quoi et pourquoi les modèles coloniaux français et anglais ont divergé. Les explications par le raccourci d'une « supposée nature ethnique » ou du « génie colonial » ne sont ici d'aucune pertinence puisqu'elles conduisent au cul-de-sac du racisme. Nous nous arrêterons plutôt aux facteurs suivants : voies d'entrée des métropoles dans la modernité, religion, modalités de peuplement de l'Amérique, caractéristiques des sociétés amérindiennes avec lesquelles les Européens sont entrés en contact, contexte global de l'interaction. Il ne s'agit pas ici de chercher à démontrer la supériorité de l'un ou l'autre système. En effet, s'il est vrai que le métissage caractérise davantage le modèle français et que l'apartheid apparaît davantage associé au modèle anglais et, ultérieurement, étasunien particulièrement, cela ne préjuge pas du type de sociétés qui en ont résulté, de la survie ou non des cultures, du succès ou de l'échec de sortie ultérieure du rapport colonial ou de la décolonisation tant en Amérique qu'en Inde ou en Afrique. Enfin, nous nous intéresserons au travail de la mémoire sur ces diverses expériences coloniales de même qu'à l'héritage qu'elles ont légué.

Du côté de l'Europe

Les trois pays qui, au XVII^e siècle, ont participé le plus activement à la course coloniale en Amérique du Nord furent la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il importe de caractériser succinctement ces trois pays. La France était le pays le plus peuplé avec une vingtaine de millions d'habitants, tandis que l'Angleterre en comptait environ cinq millions et les Provinces-Unies 1,5 million.

De ces trois pays, la France demeurait le plus traditionnel. Sa population essentiellement rurale pratiquant une agriculture figée. Le pays était davantage tourné vers le continent que vers la mer et l'émigration s'y dirigeait vers l'Espagne principalement. Les capitalismes commercial et manufacturier n'évoluaient que lentement sauf aux mains des protestants, ceux de La Rochelle et de Bordeaux principalement, davantage tournés vers les réseaux de commerce de l'Atlantique. Ces marchands, les protestants principalement, incarnaient les forces de la modernité en France. Ils furent cependant tenus en échec, voire défaits lors du siège de La Rochelle en 1627 par les forces associées au catholicisme et à l'ancienne noblesse. Le régime politique y évolua vers la monarchie absolue et l'intolérance religieuse.

À la même époque, tout à l'opposé, les Provinces-Unies sont une formation sociale caractéristique de l'émergence de la modernité. Il s'agit tout d'abord d'une république, non pas d'une monarchie, c'est-à-dire d'une société fondée sur le contrat social de citoyens plutôt que sur le principe de l'origine divine d'un pouvoir qui s'impose à des sujets. Le pays a réalisé son indépendance nationale contre l'empire espagnol au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au nom de la tolérance. La propriété du sol y est pour l'essentiel privée contrairement à la France, où se superposent, dans la tradition féodale, une multitude de droits sur le territoire : ceux du roi, ceux du seigneur, ceux du clergé, ceux des paysans, etc. La paysannerie néerlandaise est prospère et elle ne constitue qu'environ la moitié de la population de ce pays prospère tourné vers la mer et attractant pour les immigrants.

Au XVII^e siècle, l'Angleterre se situe à mi-chemin entre le modèle français et le modèle néerlandais, tout en se rapprochant rapidement du second avec la révolution de Cromwell (1650-1658) ; y émerge le principe de l'origine populaire du pouvoir politique, principe qui se juxtapose à celui du droit divin avec le maintien d'une monarchie constitutionnelle. Avec les lois de la Navigation, le pays s'engage dans l'aventure maritime et le commerce. Enfin, à l'intérieur, les campagnes sont bouleversées par l'abolition du régime seigneurial sous Cromwell, puis avec le phénomène des « enclosures », c'est-à-dire avec l'appropriation privée par des marchands seigneurs des terres communales, ce qui induit une importante

migration vers les villes, puis vers les colonies des paysans pauvres qui expriment fréquemment leur révolte par l'adhésion à des églises protestantes dissidentes.

En somme, une France densément peuplée et archaïque, où les campagnes ne bougent guère. On n'y émigre que très peu, si ce n'est vers l'Espagne, tandis que les autres candidats à l'émigration seraient les protestants, mais le droit d'entrer dans les colonies leur est refusé dès 1627. À l'inverse, pays de la tolérance religieuse et de la prospérité économique, les Pays-Bas sont une terre d'immigration. Enfin, les bouleversements de la campagne anglaise sont source d'une forte migration que ne peuvent toutes absorber les villes et qui peut prendre, grâce à une relative tolérance religieuse, la destination des colonies des Antilles et des côtes de l'Amérique du Nord. Voilà donc à grands traits pourquoi débarquent annuellement quelques dizaines de colons français en Nouvelle-France, quelques centaines en *Nieuw Netherland* et quelques milliers en *New England*, en Virginie, dans les Antilles, etc. Évidemment, une forte immigration européenne en Amérique sera davantage source de conflits avec les Amérindiens qu'une faible immigration.

Du côté de l'Amérique : la démographie

Les terres d'Amérique étaient, comme nous le savons, déjà occupées. Toutefois, sur les rives du continent nord-américain, les tout premiers colons se sont généralement installés sur des terres abandonnées à la suite des premières épidémies d'origine européenne qui ont frappé les populations amérindiennes dans le cadre du processus d'unification microbienne du monde. Comme l'a souligné justement l'historien Francis Jennings, ces premiers colons construisent leurs maisons non pas sur des terres vierges, mais sur des terres veuves¹. Il en fut ainsi à Québec, à Plymouth, à Jamestown. Cependant, très tôt avec l'immigration et avec l'accroissement naturel de la population coloniale, la quête de terres nouvelles allait engendrer d'irréductibles conflits avec les Amérindiens. Cela est caractéristique de l'histoire coloniale anglaise des rives de l'Atlantique, à la fois parce que l'immigration y est forte et parce que l'occupation amérindienne y était dense. Il en est donc résulté de nombreuses guerres d'expropriation. Il y en eut également en *Nieuw Netherland* où celles-ci furent aussi cruelles mais moins nombreuses parce que l'immigration y fut moindre. La situation en Nouvelle-France était tout à l'opposé parce qu'y viennent fort peu de colons. Du côté de l'Acadie, ceux-ci s'implantent à proximité des Micmacs dont ils ne prennent pas les terres, puisqu'ils

1. FRANCIS JENNINGS, *The Founders of America*, New York, W. W. Norton, 1993, p. 180-181.

procèdent plutôt à l'assèchement de marécages par la construction de digues. Dans la vallée du Saint-Laurent, depuis Montréal vers l'aval, les colons français ne délogent pas non plus d'Amérindiens sédentaires puisque les horticulteurs iroquoiens du Saint-Laurent, depuis les années 1580, y étaient disparus à la suite de la conjonction de plusieurs malheurs : épidémies de souche européenne, guerres entre Amérindiens, refroidissement climatique. Qui plus est, les nouveaux agriculteurs coloniaux sédentaires allaient remplir des fonctions complémentaires avec les Amérindiens nomades qui continuaient d'habiter la vallée du Saint-Laurent.

La pertinence de la dimension démographique n'est pas relative qu'à la taille des populations placées en vis-à-vis, mais également à leur composition et, à cet égard, c'est le *sex ratio* qui compte le plus. Toujours, les hommes migrent davantage que les femmes, les jeunes que les vieux, mais, à ces égards, les différences entre Anglais et Français sont frappantes. L'immigration anglaise fut beaucoup celle de dissidents et elle fut communautaire : ce sont des villages entiers ou des groupes de croyants, hommes, femmes et enfants, qui se sont installés sur les rives de l'Amérique pour y fonder des communautés nouvelles. Celles-ci pouvaient être relativement autarciques et endogames, hommes et femmes y trouvant partenaires à se marier. L'incitatif à chercher des partenaires maritaux amérindiens était donc faible. Tout à l'opposé, en Nouvelle-France, l'immigration y est individuelle plutôt que communautaire, masculine plutôt que féminine. Au cours des années 1660-1680, il y avait, à l'âge au mariage, sept hommes pour une femme. Ces six hommes sur sept en surplus avaient le choix soit de retourner en France, ce que firent la moitié d'entre eux, soit de marier des Amérindiennes, solution que retint l'autre moitié, en devenant des engagés des compagnies de traite des fourrures ou des coureurs des bois et en se mariant à la mode du pays dans les Pays d'En-Haut, c'est-à-dire dans la région des Grands Lacs².

L'économie

Le fondement économique sur lequel reposent les sociétés coloniales détermine largement la nature des rapports avec les indigènes. S'agit-il de l'agriculture qu'il y aura tôt ou tard conflit pour l'accaparement de la terre, politique de dépossession territoriale et de refoulement des populations autochtones. Dans le cadre la petite propriété paysanne et de l'abondance des ressources, la population double

2. JACQUES MATHIEU, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 84-85. L'auteur évalue « qu'avant 1700, un homme adulte sur deux a fait le voyage au pays des Amérindiens de la région des Grands lacs. Cela a pu avoir des effets déterminants sur la rencontre des cultures. »

à chaque génération et en conséquence, il en va de même pour l'écoumène à chaque 30 ans. S'agit-il d'une agriculture commerciale – production du coton, du tabac, de l'indigo – que se présentera la possibilité de réduire les populations autochtones à l'esclavage à moins de les refouler par la guerre et de faire appel à des esclaves africains. Tout le contraire dans la traite des fourrures où la prospérité du commerce dépend des producteurs autochtones, dont le travail complexe et distant ne pouvait d'aucune manière prendre une forme esclavagiste. L'économie monétaire des Français et des Canadiens de la Nouvelle-France reposait à 80% sur la traite des fourrures. Nombreux furent les observateurs de l'époque à souligner la dépendance que cela entraînait à l'égard des Amérindiens, de même que la grande proximité puisque la stabilité du commerce a rapidement reposé sur les familles bi-ethniques d'un père coureur de bois et d'une mère amérindienne. De la même manière, les Britanniques de la *Compagnie de la Baie d'Hudson* dépendaient-ils de leurs fournisseurs amérindiens. C'est ainsi que Français en Nouvelle-France et Britanniques à la Baie d'Hudson développèrent des rapports relativement harmonieux avec les Amérindiens dans le cadre de la traite des fourrures, tandis que les Britanniques de la Nouvelle-Angleterre ou de la Virginie et les Français en Louisiane entrèrent dans des rapports nettement plus conflictuels pour l'accaparement du territoire, d'autant d'ailleurs que celui-ci était plus densément occupé par les autochtones dans les régions méridionales. Il importe de souligner ici comment la différence de comportement envers les Amérindiens, caractéristique des Anglais et des Français, ne tient pas à des critères ethniques. Autour des fourrures, Anglais et Amérindiens, Français et Amérindiens sont des alliés. À propos de la terre, les mêmes acteurs deviennent des ennemis.

Le climat, la géographie, la guerre

L'activité économique ne constitue pas la seule source d'interdépendance ou d'antagonisme. Ainsi, le climat plus froid du Canada a exigé des efforts des colons plus grands d'adaptation que celui de la Nouvelle-Angleterre. L'aide amérindienne s'est avérée plus décisive au nord. De même, les explorations, en particulier celles visant la découverte d'une voie vers la Chine, requéraient le savoir des autochtones. Or, tant à cause de la localisation de sa colonie qu'à cause de sa centralisation politique, la France a investi davantage d'efforts dans ces projets, se plaçant donc là encore en position de dépendance à l'égard des premiers habitants. Les observateurs ont maintes fois souligné que, dans les conflits d'empire en Amérique, la force de la France reposait sur ses alliances avec les Amérindiens. Soulignons que durant le siècle et demi qui oppose les empires coloniaux français et anglais, le territoire et la zone d'influence des Français correspondent à près de la moitié du continent, tandis que concentrés sur les rives atlantiques du même continent, les Britanniques regroupent une population coloniale qui ne constitue

jamais moins de 20 fois la population coloniale française. Bref, les Français circulent sur un immense territoire dont ils ne peuvent jamais assurer seuls la défense et, pour tout conflit qui les oppose à leur rival, ce dernier les décline en nombre complètement. Si les Anglais ne dépendent que fort peu des Amérindiens dans leurs guerres, il en va tout autrement des Français. Ces derniers ont d'ailleurs rapidement modifié l'art de la guerre en renonçant au déploiement des régiments dans des espaces libres pour opter pour la petite guerre d'embuscade à l'amérindienne, guerre dont l'efficacité reposait sur l'habileté et l'autonomie du guerrier, sur l'art du camouflage et de l'attaque surprise.

La religion

Les Français sont venus fonder en Amérique du Nord une nouvelle société catholique qui excluait les protestants, les Juifs et autres « mauvaises gens », afin que seule serve d'exemple, pour l'éducation des Amérindiens, la vie vertueuse et sans dissidence de colons pieux. Cette utopie visait à intégrer les Amérindiens convertis dans la communauté des croyants. Chez les protestants, l'utopie d'une Nouvelle-Jérusalem ne comporte pas le même rêve d'intégration des « païens » convertis à cause de la primauté de l'idée de la prédestination qui faisait des croyants des élus de Dieu de toute éternité. À cette époque, l'ethos catholique incitait davantage à la conversion, donc davantage à entrer en rapport avec les Amérindiens. S'ajoute à cela le célibat des religieux qui facilite les départs pour de grandes distances, l'implantation permanente dans des contrées éloignées, ce que ne peuvent réaliser aussi facilement, à l'époque, des pasteurs et leur famille. Jésuites et récollets, prêtres des Missions étrangères, etc., vivant parmi les Amérindiens, religieuses accueillant des pensionnaires apprendront les langues autochtones, écriront dictionnaires et grammaires, connaîtront à fond les coutumes, les systèmes et les stratégies politiques, les croyances des gens avec lesquels ils cohabitent.

Le politique : en Amérique, Hurons et Iroquois

Les rapports entre Européens et Amérindiens en Amérique se sont inscrits dans des réseaux d'alliance. Les deux plus grands réseaux furent ceux qui s'articulèrent à la traite des fourrures, c'est-à-dire celui des Néerlandais et des Iroquois, centré à Fort Orange (Albany) et repris par les Anglais à partir de 1664, et celui des Français et des Hurons. Les grandes confédérations amérindiennes qu'étaient les Iroquois et les Hurons ont toujours exigé de maintenir le monopole des relations avec leurs partenaires européens, incitant ceux-ci à venir habiter chez eux, non pas chez d'autres, à commercer avec eux, non pas directement avec d'autres. Les Hurons ont ainsi assassiné le truchement Étienne Brûlé qui avait tenté de

court-circuiter les Hurons pour établir des relations directes de commerce avec des nations plus au sud de la péninsule ontarienne. Cette politique amérindienne avait donc pour effet de contenir la présence d'Européens vivant parmi des Amérindiens aux seules confédérations d'alliés. La défaite des Hurons aux mains des Iroquois en 1650 mit fin au monopole huron et rendit possible, voire obligatoire pour les Français, l'accès aux autres nations de l'intérieur pour s'approvisionner en fourrures. À cela s'ajoutait l'incitatif économique suivant : d'une manière générale, durant toute la période du régime français, les marchandises françaises n'étaient pas compétitives parce que plus dispendieuses que celles des Néerlandais et des Anglais. Ces derniers pouvaient donc se permettre d'attendre à Albany la venue des commerçants amérindiens ; auraient-ils retenu la même stratégie que les Français auraient été perdants. Ceux-ci se devaient donc d'aller aux devants de leurs fournisseurs. En somme, d'un côté, jusqu'en 1720 environ, les marchands d'Albany ne peuvent pas se rendre dans les Grands Lacs étant bloqués par les Iroquois qui leur en coupent l'accès, mais par contre, ils accueillent ces Iroquois avec de meilleurs prix. Inversement, les Français ont non seulement la voie libre pour accéder aux nations de l'intérieur, mais encore sont-ils forcés de le faire faute d'être complètement évincés.

Le politique en Europe : monarchie absolue ou constitutionnelle, « *direct rule* » ou « *indirect rule* »

L'histoire politique comparée de la France et de l'Angleterre est également fort éclairante pour comprendre, du côté de la colonie française, la construction de forts partout en territoire amérindien et la présence également partout de représentants du roi, auprès de toutes les nations alliées et, d'autre part, du côté anglais, l'absence de représentation auprès de leurs nations alliées, à l'exception de la Ligue iroquoise, leur intermédiaire obligé. En somme, pourquoi, contrairement aux Anglais, les représentants du roi de France vivaient-ils partout parmi les Amérindiens ? Une réponse, certainement pas la seule, tient à l'évolution divergente des systèmes politiques français et anglais, le premier s'orientant vers la monarchie absolue et le second vers le parlementarisme et la monarchie constitutionnelle. Retournons à l'histoire des deux pays. Rappelons brièvement les événements. Encore enfant, Louis XIV échappa de justesse à la Fronde (1648-1652), ce soulèvement des vieilles familles nobles et du Parlement contre la monarchie qui sortit renforcée de ces événements. Devenu roi en 1661, Louis XIV porta l'absolutisme à son paroxysme en dépouillant la vieille noblesse de tout pouvoir et en la maintenant oisive, sous son contrôle à Versailles. Louis XIV paralysa les Parlements et plus largement tous les corps constitués. Il organisa une administration centralisée, composée de fonctionnaires qui lui étaient totalement redevables et qui se devaient d'être ses exécutants et ses représentants. Le roi régnait

donc sur la France par son administration, c'est à dire par ses fonctionnaires, non pas par des vassaux, non pas par des corps intermédiaires. Les intendants du roi étaient postés dans tout le royaume où ils devaient transmettre les ordres du roi et lui rédiger régulièrement des rapports de leur administration. Nul sujet ne pouvait parler au nom des autres. Avec le développement de sa bureaucratie, l'application de méthodes rigoureuses de gestion, l'appel à la raison, le système politique français était à l'avant-garde de l'Europe. Par contre, le principe sur lequel reposait le pouvoir de l'État demeurait traditionnel : le pouvoir du roi provenait de Dieu et de son représentant sur terre, le pape. En vertu du droit divin, le roi régnait sur des sujets qui lui devaient loyauté. Retenons, pour ce qui nous concerne, l'idée suivante : le roi régnait directement sur ses sujets sans intermédiaires autorisés à parler au nom des autres sujets, sauf ses intendants, officiers, etc., bref, sauf ses fonctionnaires.

L'histoire d'Angleterre est toute autre puisque la révolte du Parlement fut victorieuse et que deux révolutions, celle de Cromwell que compléta la Révolution glorieuse de 1688 et l'éviction de Jacques 1^{er}, réduisirent considérablement les pouvoirs du roi qui ne put désormais régner que par l'intermédiaire de corps constitués, c'est-à-dire pour l'essentiel que par l'intermédiaire du Parlement et de ses deux chambres, soit la Chambre des communes, représentant principalement les intérêts des marchands et des bourgeois, et la Chambre des lords représentant les vieilles familles nobles. Le roi ne pouvait désormais plus légiférer seul à propos de ses sujets et, en outre, il devait accepter d'entendre la parole de ses sujets par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement. Bref, le pouvoir du roi n'était ni absolu ni direct, puisque s'imposait un intermédiaire : le Parlement. Ces deux modèles de gouvernance se sont reproduits en contexte colonial. Cela est évident en Nouvelle-France à partir de 1663, c'est-à-dire avec l'instauration du régime royal. La politique française consiste à placer des représentants du roi parmi les nations amérindiennes. Graduellement et tout le long du régime français, jusqu'à sa chute, la zone d'influence française des Grands Lacs, du Haut-Mississippi, de la Louisiane, se couvre de postes où vivent officiers et petites garnisons qui promeuvent la diplomatie de leur roi et en son nom remettent des présents aux nations alliées. Les missionnaires eux-mêmes deviennent des ambassadeurs. Certes l'objectif vise la domination française, mais la manière implique la proximité, la vie de nombreux Français parmi les Amérindiens. C'est d'ailleurs pour cette raison que les archives coloniales françaises sont si riches en renseignements sur les mœurs et coutumes des nations amérindiennes.

Dans ce contexte, aucune nation amérindienne ne prend la parole pour toutes les autres. Chacune parle plutôt en son nom au représentant du roi le plus proche qui transmettra l'information à Québec ou à la Nouvelle-Orléans. Le modèle anglais est celui de l'*indirect rule*, c'est-à-dire que, de la même manière

que le roi ne commande pas directement à ses sujets, que le roi ne dispose pas de fonctionnaires le représentant personnellement partout dans son royaume, puisqu'un Parlement représente ses sujets, en Amérique plutôt que d'avoir des représentants dans chacune des nations alliées, le pouvoir politique, au nom du roi, élève une nation amérindienne au-dessus des autres tout en lui confiant le rôle de porte-parole des autres nations. Ces nations amérindiennes alliées n'étaient pas autorisées à entrer en contact directement avec les Anglais, elles devaient toujours passer par l'intermédiaire de la nation amérindienne au-dessus d'elles – ce furent les Iroquois – constituée en porte-parole auprès du représentant du roi. Ce modèle fut caractéristique de l'histoire des relations amérindiennes dans le Massachusetts, en Virginie, et également dans la colonie de New York, où ce sont les Néerlandais qui les premiers l'avaient instauré et où les Anglais en ont repris l'héritage. Cela nous conduit à poursuivre notre recherche explicative des différences dans les modèles coloniaux de rapports avec les Amérindiens au-delà des particularismes, des régimes politiques français et anglais. Pour cela, il importe de voir quelle fut la contribution des Pays-Bas, dont, encore une fois, l'Angleterre se fit l'héritière en Amérique.

L'héritage anticolonialiste des Néerlandais

Les traités de cession de territoire ont été introduits en Amérique par les Néerlandais puis repris par les Anglais. Les Français n'en ont jamais conclu. Par contre, ils ont conclu des traités de paix et d'alliance. Les traités de cession de territoire reposent sur un principe d'exclusion. Une partie acquiert de l'autre un morceau de son territoire pour en devenir le propriétaire exclusif. Cela conduit à une démarcation claire entre « nous » et « eux », démarcation qui n'atteint pas la même netteté chez les Français. Elle est apparue chez les Néerlandais pour des motifs de critique anticolonialiste qu'il importe ici d'expliquer, bien que la raison plus fondamentale soit associée à la transition de la tradition à la modernité que nous aborderons aussitôt après.

La critique anticolonialiste des Pays-Bas est née de la résistance à l'empire de Philippe II sur l'Espagne, les colonies d'Amérique centrale et du Sud, les Pays-Bas. Ces derniers se sont révoltés contre leur empereur et les catholiques y ont refusé de livrer leurs compatriotes protestants à l'Inquisition. Plutôt que la loyauté au monarque et au pape, l'on adhéra à la solidarité nationale par-delà la religion, au nom de la tolérance et de la nation. Tout en édifiant une nouvelle légitimité républicaine, les Néerlandais dénoncent l'Espagne et les massacres perpétrés contre les Amérindiens. Ils élaborent pour eux-mêmes un projet différent pour l'Amérique. Au lieu de conquérir, ils prévoient s'entendre avec les Amérindiens qu'ils renoncent à convertir de force. Ils s'engagent à respecter les manières de

faire des Amérindiens et à conclure des traités par lesquels ils acquerront des territoires que les premiers occupants leur vendraient librement. Les Néerlandais introduisent donc la pratique des traités d'achat de territoires en Amérique au nom d'un principe d'équité et de justice, dans une perspective anticolonialiste. En même temps, nous l'avons signifié, ces traités démarquent deux territoires relativement étanches où chacun devrait vivre à sa manière. Pas question pour les Néerlandais de convertir les « infidèles » ou de subjuguer les chefs, etc. Certes dans la réalité les rapports en *Nieuw Netherland* n'ont pas été dépourvus de tensions, de guerres et plus fondamentalement de rapports colonialistes, mais, ce qui nous intéresse ici, c'est le projet de sociétés distinctes plutôt que fusionnées. Enfin, soulignons que cette approche offrait aux Néerlandais la prétention et la conviction d'avoir acquis des titres clairs et définitifs aptes à fonder leurs droits contre soit une remise en question par les autochtones, soit une contestation par leurs rivaux coloniaux anglais. Cependant, cette attitude anticolonialiste des Pays-Bas s'inscrit plus fondamentalement dans la mouvance de la modernité qu'il importe de cerner brièvement.

Transition tradition/modernité

La transition tradition/modernité constitue une clé de la plus grande importance pour expliquer du côté des Français, l'absence de traités d'achat de territoires et la proximité plus grande avec les Amérindiens, et du côté des Néerlandais et des Anglais, le recours aux traités d'achat de territoire et la distance nettement plus grande entretenue avec les Amérindiens. Nous allons retenir deux indicateurs de cette transition : 1) le passage de la propriété foncière de type féodal, où se superposent de multiples droits sur le territoire à la propriété privée, et 2) la transformation du principe de légitimité de l'ordre social qui, durant l'Ancien régime, reposait sur la volonté de Dieu, le pouvoir venant d'en haut et retombant sur des sujets et qui, avec la modernité, repose sur le contrat social de citoyens, ce qui implique que le peuple constitue la source du pouvoir.

La propriété foncière

Le système de propriété foncière français d'Ancien régime se caractérise par la superposition de droits multiples sur le sol, ceux du roi, ceux du seigneur, ceux des prêtres, ceux des paysans. Des terres sont communales, d'autres relèvent du domaine du seigneur, d'autres enfin appartiennent aux paysans. À côté des droits du cens, de corvée, de chasse, de coupe des arbres des seigneurs aux dépens des paysans, s'ajoutent ceux de la dîme du clergé, de la transhumance des éleveurs, des glaneurs, etc. Certes le régime seigneurial de la Nouvelle-France n'était qu'une version édulcorée de celui de la mère patrie, mais son fonctionnement reposait

sur les mêmes mécanismes de superposition des droits. L'intégration des Amérindiens dans ce système ne constituera aucun problème puisque le système fonctionne justement avec les particularismes de chacun et leur utilisation de la terre en fonction de leur rang et des caractéristiques de leur mode de vie. Les Amérindiens proches alliés du roi tels les Montagnais, les Algonquins, les Hurons pourront devenir collectivement des seigneurs, ainsi qu'ils le furent à Sillery, l'ensemble des Amérindiens dans la colonie se verront reconnus des droits de chasse sur toutes les terres des seigneuries non utilisées à des fins agricoles. Ce modèle de gestion du territoire par juxtaposition et superposition de droits implique une forme d'intégration. Voilà pourquoi conclure des traités de cession de territoire avec les Amérindiens ne fait pas sens pour les Français.

Il n'en va pas de même de la propriété privée. La transformation des terres communales en propriétés privées par les *enclosures* a eu pour effet de chasser les paysans anglais comme nous l'avons déjà souligné. Partout dans les colonies anglaises d'Amérique, la propriété du sol est privée. Il en va de même des Néerlandais à l'exception de la région de Fort Orange. Tant le paysan que le grand propriétaire terrien sont pleinement propriétaires de leurs terres. Lorsqu'ils achètent des terres des Amérindiens, ils transforment ces espaces communaux en espaces privés réservés exclusivement au détenteur du titre de propriété. Aux Amérindiens qui voudraient y revenir pour cueillir des pommes là où croissaient autrefois des framboises, l'on dira que c'est interdit, qu'il est même interdit de traverser tel ou tel territoire. Bref, la propriété privée interdit l'usage d'un même sol par toutes sortes de groupes au nom de toutes sortes de traditions. Sont exclus les non-propriétaires et le droit de propriété l'emporte sur le droit d'usage. Les Amérindiens continueront de vaquer à leurs occupations sur leurs territoires ancestraux (non cédés) de possession collective, tandis que les colons habiteront sur un mode exclusif leurs propriétés privées sans que les deux systèmes puissent s'interpénétrer.

Modèle monarchique, modèle républicain

La nature du lien social entre les habitants d'un territoire et entre ceux-ci et leurs dirigeants change radicalement selon que la société repose sur un principe monarchique ou un principe républicain. La société française, métropolitaine et coloniale, reposait sur un principe monarchique d'organisation. Le pouvoir y était compris comme venant de Dieu qui le transmettait au roi. Le pouvoir venait donc d'en haut, il s'imposait comme une volonté qui échappait aux hommes, comme un destin. Volonté de la Providence, hasard des conquêtes, des mariages entre nobles, cela faisait la qualité des sujets avec toutes sortes de particularismes de «sang», de rang, de culture, de métiers, etc. Jamais le pouvoir n'interpellaient ses

sujets sur le mode universel, mais toujours sur un mode particulariste : les nobles consacrés à la guerre et à la chasse, mais dispensés du travail, le clergé gestionnaire du sacré, les serfs taillables à merci, les ethnies, chacun invoquant au nom de la Tradition un statut, une occupation dans une hiérarchie composite aux droits et devoirs multiples. Nul besoin d'une langue commune, nul besoin de droits égaux. Au-delà de toutes ces différences résultant des agglomérats des conquêtes, des traditions les plus diverses, ne s'imposait qu'une exigence fondamentale : la loyauté au roi et au pape. Voilà pourquoi avec Champlain, ces « Sauvages » sont présumés « Naturels français » dès qu'ils sont alliés du roi et convertis³. Nul besoin de parler français, de vivre à la française. La monarchie française intègre les Amérindiens comme elle le fit pour les Bretons ou les Provençaux. Elle les intègre avec leurs traditions et leurs caractères distincts comme le sont les Gitans, comme le sont les nobles. Qui plus est, nobles et chefs amérindiens partagent le même plaisir de la chasse, le même honneur de la guerre, le même amour de l'apparat et du faste, la même valorisation de l'art oratoire, le même dédain du travail agricole, le même mépris pour l'Autre. Ici encore l'Amérindien trouve sa place dans le monde colonial français.

Qu'en est-il du modèle républicain ? Le pouvoir de la république vient du peuple : « We, the People ». Le modèle républicain repose sur le principe de l'égalité formelle de tous devant la loi et en corollaire de la disparition des particularismes et des privilèges de statut et de hiérarchies résultant de la tradition. L'idée du contrat social et de la souveraineté du peuple, plutôt que du roi a caractérisé la *Nieuw Netherland*, mais également les *Pilgrims* et leurs descendants où dès le XVII^e siècle, elle a progressé plus rapidement que dans la mère patrie pour se réaliser finalement avec la république indépendante des États-Unis qui a rompu tous ses liens avec la monarchie. Ces sociétés nouvelles et modernes, contrairement à la société française, acceptaient le principe de la tolérance de la dissidence religieuse, mais, par contre, elles rejetaient fortement tout ce qui se réclamait de la tradition pour justifier des privilèges, pour invoquer le caractère immuable de l'ordre des choses et pour vouloir maintenir des différences culturelles qui constituaient un obstacle à la réalisation du contrat social entre citoyens libres. Pour ces sociétés plus modernes, l'Autre incarnait un passé déclassé, le contraire du

3. Bibliothèque et Archives nationales du Canada, C¹¹A, vol. 1, f^o 83, « Articles accordez par le Roy à la Compagnie de la Nouvelle France [...] » (29 avril 1627) ; « Articles et conventions de Societé & Compagnie [...] » (7 mai 1627) ; et autres documents (6 mai 1628, 18 mai 1628). BANQ-Q, B, v. 36 (6), F 28-29, Mémoire du Roy au Sr Le Marquis de Vaudreuil et Bégon, Versailles, 19 mars 1714 ; C¹¹A v. 53, F : 216 V, lettre de l'intendant Hocquart au Ministre, 1730.

progrès. D'ailleurs, le marchand austère, totalement dédié au travail et à l'accumulation discrète de la richesse a bien peu de valeurs à partager avec le chef amérindien.

En somme, la Nouvelle-France, avec son principe monarchique de régulation sociale, peut d'autant plus intégrer toutes sortes d'ethnies, de nations, de castes que le pouvoir vient d'en haut. Dans une société comme la Nouvelle-Angleterre, où l'expérience démocratique a progressé extraordinairement, le contrat social entre des citoyens pour bâtir la cité suppose une homogénéité culturelle et le postulat du rejet du mythe au profit de la raison comme fondateur du contrat social. En conséquence, la Nouvelle-France intègre les Amérindiens tandis que la Nouvelle-Angleterre, et davantage, ultérieurement, les États-Unis, les excluent hors de leur société.

Intégration et métissage dans le modèle colonial français

Tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles, les Français développent avec les Amérindiens dans leur colonie de la Nouvelle-France, des rapports de proximité plus grande que ne le font les Anglais et les Néerlandais dans leurs colonies d'Amérique du Nord. Les Français émigrent peu et ils le font sur le mode individuel et masculin, sur des terres non occupées par des sédentaires, où leurs activités économiques et militaires les placent en position de dépendance et d'interaction avec les Premières Nations. Leur principal allié, les Hurons, qui exige un monopole des relations, est dispersé en 1650, tandis que des prix non concurrentiels obligent à aller aux devants des fournisseurs amérindiens. Le catholicisme est davantage imbu de l'esprit missionnaire à cette époque. Enfin, la nature archaïque de la société française d'alors : propriété seigneuriale, sociétés d'ordres, centralisation monarchique doublée du principe traditionnel de légitimité d'un pouvoir original du divin, tout cela contribue à la promotion d'un modèle intégrateur des Amérindiens. En somme, tout en reconnaissant que tous les projets coloniaux visent la domination, le modèle colonial français se caractérise par l'intégration et le métissage, tandis que les modèles néerlandais et anglais conduisent davantage à la ségrégation.

Ambiguïtés de l'alliance et de la conquête : Mauvais pères et faux enfants

Nous nous sommes attardés jusqu'à présent à comparer des modalités coloniales du rapport à l'Autre. Cela nous a conduit à centrer notre regard sur les formes d'alliance tout en évitant d'aborder l'autre versant, pourtant fondamental, du rapport colonial, celui de la conquête. Au-delà des approches, toutes les puissances coloniales, tant France qu'Angleterre, ne visaient-elles pas à faire de

l'Amérique une Nouvelle-Europe? Alliance et conquête ont constitué une dynamique qui a varié selon les systèmes coloniaux et selon les époques. Les métaphores de parenté utilisées en diplomatie amérindienne rendent compte de ces différences selon les régimes et les époques. En effet, au cours de notre histoire, les rapports entre Amérindiens et autorités coloniales se sont exprimés par les métaphores des rapports de parenté. Nous voulons ici en dégager les significations et leurs transformations au cours des siècles d'autant plus qu'il nous apparaît que ces métaphores continuent d'avoir cours. Nous allons centrer notre attention sur les changements de régimes coloniaux : de français à britannique et à américain. Ces changements de régimes sont sources de crises qui réarticulent les rapports entre les acteurs et qui servent de « révélateurs » à l'historien.

Le temps des « cousins »

« Mais, tu n'as point d'esprit mon cousin ! ». Ainsi rétorquaient fréquemment des Amérindiens aux propos des Français venus vivre parmi eux au début du XVII^e siècle. Le peu d'esprit des Européens était à la mesure de leur incompréhension des cultures du « Nouveau Monde ⁴ ».

Retenons, pour notre propos, la désignation des Français comme « cousins » par les hôtes autochtones. Pourquoi ce « cousinage » ? Parce que les chefs montagnais, algonquins, micmacs et hurons se jugeant égaux au roi de France, leurs « enfants » étaient donc cousins. Évidemment la métaphore était fallacieuse puisque les pouvoirs des chefs autochtones et ceux du roi français n'étaient pas comparables, bien qu'en contexte américain, l'implantation coloniale se limitant à quelques enclaves en pays amérindien, la métaphore n'était pas si inexacte qu'on pourrait le croire à prime abord.

Le « père » et les « enfants »

La métaphore des « cousins » ne durera pas. L'expression des rapports entre Français et Amérindiens fit bientôt place, dans les documents de l'époque, à la métaphore du « père » et des « enfants ». C'est le chef huron des Grands Lacs, Kondiaronk-Saretsi, qui l'exprime pour l'une des premières fois en 1682 alors qu'il s'adresse au gouverneur français (dont le nom générique pour les Amérindiens était « Onontio ») : « Saretsi ton fils Onontio, se disait autrefois ton frère, mais il a cessé de l'être car il est maintenant ton fils, et tu l'as engendré par la protection

4. CHRESTIEN LECLERC, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, Édition critique par Réal Ouellet, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 270-279.

que tu lui as donnée contre ses ennemis. Tu es son Père et il te connaît pour tel, il t'obéit comme un enfant obéit à son père⁵».

En cessant d'être « frère » pour devenir « fils » d'Onontio, Kondiaronk et l'ensemble des alliés amérindiens acceptaient de reconnaître au gouverneur un rôle de défenseur, de pourvoyeur et de médiateur dans l'alliance. C'est l'affaiblissement général de nations amérindiennes à la suite des terribles épidémies du XVII^e siècle ainsi que les défaites des Hurons et de leurs alliés dans leurs guerres avec les Iroquois qui ont permis au pouvoir colonial de se hisser au dessus des Amérindiens. Ceux-ci acceptaient désormais de s'inscrire dans un rapport filial avec le roi.

Ce rapport fut source de tensions et de mésinterprétations de part et d'autre, car Onontio, s'il était devenu un « père », ne s'était tout de même pas élevé, aux yeux des Amérindiens au point d'accéder au statut d'« oncle » ! Dans le système de parenté matrilineaire des Hurons, en effet, c'est l'oncle maternel qui avait autorité sur ses neveux utérins et non pas le père sur ses enfants comme c'est le cas dans la famille patriarcale européenne. Les métaphores diplomatiques avaient ainsi des référents issus de systèmes culturels complètement différents. Le roi aurait cru s'abaisser à revendiquer le statut d'oncle, tandis que les Amérindiens ne se soumettaient pas beaucoup à en faire leur père.

Les différences culturelles furent à l'origine de tensions, d'ambiguïtés et d'accommodements entre Français et Amérindiens. Les acteurs de la Grande Paix de Montréal de 1701, parmi lesquels ce même Kondiaronk (un de ses principaux artisans), s'inscrivent dans la symbolique de ces rapports diplomatiques de parenté. Le gouverneur Callières donne des colliers de wampum à ses « enfants ». Il les incite à enterrer la hache de guerre et à s'unir pour planter un arbre de paix dont les racines s'étendront dans les quatre directions pour rallier tous les peuples dans un même « esprit ». Il devient l'arbitre des querelles entre ses « enfants », y compris les Iroquois qu'il adopte. Il est un protecteur par la construction de forts et de postes, un pourvoyeur par le service gratuit de forgerons, par la gratification de pensions aux familles des guerriers, un allié par l'attribution de médailles et par la distribution de présents aux chefs dont le prestige est d'autant plus grand qu'ils s'attirent les bonnes grâces du gouverneur. La tradition orale des Hurons a gardé la mémoire de cela : « fier et orgueilleux, je le couvrirai de soie, d'écarlate et de cercles d'argent, comme un grand chef qui rend visite à Onontio⁶ » ! Des médailles

5. Archives nationales de France, C11A-6 Fo 7v.

6. MARIUS BARBEAU, *Huron and Wyandot Mythology*, Ottawa, Government Printing Bureau, 1915, p. 352.

de Louis XIV et de ses trois fils, étaient remises aux chefs pour symboliser l'amour du roi-« père » envers ses « enfants » amérindiens supposément chéris comme ses propres fils.

Cette tradition s'est maintenue durant toute la période coloniale française. D'ailleurs, cette représentation des Amérindiens comme des « enfants » ne s'est pas limitée au champ diplomatique. Selon les conceptions de l'époque, le degré de civilisation atteint par les sociétés amérindiennes aurait correspondu à celui de l'« enfance » de l'humanité, l'Europe plus développée ayant, bien sûr, atteint l'âge adulte de la civilisation. Cette conception de la supériorité européenne doublée de l'observation de l'ensauvagement des Français au contact des Amérindiens ont conduit les autorités coloniales à renoncer au projet initial « de ne faire qu'un seul peuple⁷ » et en conséquence à s'objecter aux mariages interethniques. Cependant, la pratique en était depuis longtemps répandue en Acadie et elle y demeura généralisée partout dans les pays en amont de Montréal de même qu'en amont de la Nouvelle-Orléans. Enfin, à partir de la fin des années 1740, les autorités coloniales françaises ont pratiqué à l'égard des Amérindiens une politique davantage inspirée par la conquête que par l'alliance, investissant la métaphore diplomatique du père d'une connotation nettement plus patriarcale européenne, donc davantage coercitive. Le politique impériale se distanciant ainsi non seulement d'une tradition d'accommodement diplomatique, mais également de l'univers interculturel et métis de proximité des Amérindiens et des Canadiens (Français) des Grands Lacs et du Mississippi.

Le temps des « frères » sur les rives de l'Atlantique

L'historien de la Nouvelle-France, Le Roy dit Bacqueville de la Poterie écrivait en 1701 que les Iroquois constituaient la nation la plus formidable et la plus fière de toute l'Amérique⁸. Regroupant cinq nations fédérées, puis six avec l'intégration des Tuscaroras en 1722, la ligue iroquoise qui occupait le nord de l'État actuel de New York résista à la puissance française qui cherchait à la subjuguier et s'allia aux Néerlandais puis aux Anglais tout en manœuvrant habilement pour jouer les puissances coloniales les unes contre les autres. Les Agniers (ou Mohawks), la nation iroquoise sise le plus à l'est, à proximité du site actuel de la ville d'Albany, conclut un traité d'amitié avec les Néerlandais qui liait les « frères »

7. *Relations des Jésuites : contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, vol. 1, 1633, Montréal, Éditions du Jour, 1972, p. 28.

8. CLAUDE CHARLES DIT BACQUEVILLE DE LA POTERIE, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, Paris, J. R. Nion, 1722, tome 3, p. 223.

par une chaîne de fer. Les Britanniques renouvelèrent ce traité d'amitié en 1664 lors de leur prise de la Nouvelle-Amsterdam devenue New York. En 1677, les nouveaux « frères » resserrèrent leur liens en une « chaîne d'argent » ou « chaîne du Covenant » qu'ils élargirent, sous le leadership de New York, du côté colonial au Connecticut, au Maryland et à la Virginie et du côté amérindien, à la Ligue iroquoise et aux nations amérindiennes qui lui étaient associées. Toujours, cependant, les Iroquois exigèrent le maintien du vocable de « frères » pour s'entre désigner entre chefs iroquois et représentants coloniaux.

Mauvais pères, faux enfants : qui est souverain ?

Lorsque l'historien analyse le rapport métaphorique de parenté entre Amérindiens et Européens à la lueur du rapport réel qui s'est établi entre eux, force lui est de constater que le roi-« père » n'a jamais été qu'un mauvais père. La politique du roi de France ne cherchait que l'établissement de son propre pouvoir et la domination des peuples soi-disant « sauvages », mais d'un autre côté, ces derniers ont aussi trouvé avantage à se définir comme des « enfants » non seulement parce que cela leur permettait de se procurer des produits modernes, mais parce que cela assurait une aide précieuse dans les guerres qu'ils livraient à leurs ennemis traditionnels. L'enjeu n'apparaissait pas toujours clairement aux Amérindiens, sauf à l'occasion de traités internationaux cédant leurs territoires à une autre puissance européenne. Émergeait aussitôt la question de quel droit « notre père » le roi cède-t-il notre pays à nos ennemis ?

Le traité d'Utrecht qui met fin à la guerre de succession d'Espagne redistribue les zones d'influence européennes en Amérique. Les Français se retirent au profit de leurs rivaux britanniques de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie à l'exception du Cap Breton. Quand les Abénaquis apprennent que les Français ont cédé l'Acadie aux Anglais, leurs chefs demandent de « quel droit le Français donnait un pays qui ne lui appartenait pas ?⁹ ». Ultérieurement, lorsque les Anglais veulent leur faire prêter le serment d'allégeance au nouveau roi, ils objectent selon la même logique « qu'ils ne proclamaient point de roi étranger, qu'il ne voulaient pas qu'on puisse dire qu'aucun roi eut pris possession de leur terre¹⁰ ».

9. P. ANDRÉ SÉVIGNY, *Les Abénaquis : Habitat et migrations (17^e et 18^e siècles)*, Montréal, Les Éditions Bellarmin, 1976, p. 174-175 ; OLIVE PATRICIA DICKASON, *Louisbourg et les Indiens : une étude des relations raciales de la France 1713-1760*, coll. « Histoire et Archéologie », n° 6, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Affaires indiennes et du Nord canadien, 1979, p. 36.

10. *Ibid.*

Finalement, les Abénaquis doivent signer en 1725 un traité avec les Anglais, puis d'autres dans les années suivantes et ils sont forcés de céder leurs terres. Pas plus que les Abénaquis, les Micmacs n'acceptent le traité d'Utrecht de 1713. Ils firent savoir au gouverneur Nicholson de la Nouvelle-Écosse qu'ils ne toléreraient aucune colonie anglaise chez eux¹¹.

Heureux de voir les Abénaquis poursuivre la guerre sans toutefois pouvoir les appuyer officiellement, les autorités françaises qualifient les Abénaquis non pas de sujets mais d'alliés. Voyons ce qu'en dit le gouverneur Vaudreuil en 1716.

Ils [les Britanniques] ont voulu s'emparer du terrain que les Abénaquis et les Sauvages de la rivière St Jean occupent sous prétexte qu'il dépend de l'Acadie qui leur a été cédée par les Français. Mais les Sauvages leur ont répondu que cette terre leur avait toujours appartenu, qu'ils n'étaient point sujets des Français, mais seulement leurs alliés et leurs amis, que les Français n'avaient pas pu donner aux Anglais une terre qui appartenait aux Sauvages, et qu'ils ne sortiraient point [...] Ils ont eu raison de dire que les Français ne sont que leurs alliés, le marquis de Vaudreuil les ayant toujours appelés ainsi pour n'être pas responsable de ce qu'ils peuvent faire¹².

La révolte de Pontiac: terre et souveraineté

La reddition de Québec en 1759 et de Montréal en 1760 vint modifier radicalement le rapport entre les Amérindiens et les deux puissances impériales en Amérique. En effet, jusqu'alors, la plupart des nations avait tiré avantage de la balance du pouvoir entre les rivaux Européens. Certes, les Amérindiens ne partageaient pas une politique commune étant divisés en plusieurs nations avec chacune de ses allégeances. Faisaient exception les Iroquois et plus spécifiquement à l'intérieur de leur confédération, les Agniers (ou Mohawks) généralement favorables aux intérêts britanniques. Bien qu'elles aient préféré la neutralité, la plupart des nations s'étaient, au cours des conflits antérieurs, rangées du côté des Français jugés plus faibles et donc moins menaçants que ne l'étaient les Anglais « mangeurs de terre », l'expression découlant du besoin pressant de nouvelles terres pour répondre à la croissance des populations des rives de l'Atlantique. Plusieurs témoignages rendent compte de cette analyse géopolitique. Retenons celui des chefs iroquois du Sault Saint-Louis (Kahnawake), alors qu'en 1742, ils recommandent ceci à leurs frères Onontagués :

11. O. A. DICKASON, *Louisbourg...*, *op. cit.*, p. 86.

12. PHILIPPE DE RIGAUD MARQUIS DE VAUDREUIL, 1716, Archives nationales du Canada, BANC, Colonies C11 A, f° 36, 134.

Car vous voyez qu'ils [les Britanniques] se regardent déjà comme maîtres de votre pays, et qu'ils vont s'y établir de manières que vous ne pourrez plus les en chasser, bientôt ils vous feront leurs esclaves¹³.

De même, cet argument qu'avance en 1754 un orateur des Amérindiens domiciliés de la vallée du Saint-Laurent s'adressant aux émissaires de la Ligue iroquoise favorables aux Britanniques :

Ignorez-vous, nos frères quelle différence il y a entre notre père [Onontio] et l'Anglais? Allez voir les forts que notre père a établi et vous y verrez que la terre sous ses murs est encore en terres de chasse, ne s'étant placé dans celle que nous fréquentons que pour nous y faciliter nos besoins; lorsque [alors que] l'Anglais au contraire n'est pas plutôt en possession d'une terre que le gibier est forcé de désertter, les bois tombent devant eux, la terre se découvre et nous ne trouvons de peine chez eux sur quoi nous mettre la nuit à l'abri¹⁴.

La conquête du Canada fut celle des Français et des Canadiens, non pas celle des Amérindiens. Un chef, Ojibway du nom de Mineweweh l'affirmait lorsqu'il accueillit un marchand anglais venu pour la première fois en 1761 à Michillimackinac, c'est-à-dire à l'Île de la Grande Tortue sise sur le Lac Huron. Accompagné de 60 guerriers aux visages noircis de charbon pour signifier que la guerre avait toujours cours, le chef mesurant six pieds s'adressait ainsi au marchand Alexander Henry :

Anglais, nous apprenons que notre père le roi de France, est vieux et infirme; alors qu'il s'était épuisé à faire la guerre à ta nation, il était tombé endormi. Durant son sommeil, vous avez pris avantage sur lui et vous avez pris possession du Canada. Cependant, sa sieste s'achève. Je crois déjà l'entendre s'éveiller et s'enquérir de ses enfants – les Indiens; et alors qu'il s'éveille, que doit-il arriver de vous? Il vous détruira complètement.

L'Anglais, bien que tu aies conquis le Français, tu ne nous as pas encore conquis! Nous ne sommes pas tes esclaves. Ces lacs, ces forêts, ces montagnes nous ont été laissées par nos ancêtres. C'est là notre héritage et nous ne le céderons à personne¹⁵.

Mineweweh explique ensuite l'obligation rituelle de rétablir la paix par l'échange de présents pour couvrir les morts et, puisqu'Alexander Henry était venu à titre d'individu, comme marchand, non pas en guerrier, il acceptait de l'accueillir en frère et l'offrit le calumet de la paix¹⁶.

13. BANC, C¹¹ A- 75 f°, 256v. – 257 r, 31 juillet 1742.

14. BANC, C¹¹ A – 99 f°, 391 v. – 392; voir aussi : I.I.A.D.H., juillet 1751.

15. ALEXANDER HENRY, *Attack at Michilimackinac: Alexander Henry's Travel and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1764*, s. l., 1969, p. 44, [notre traduction].

16. *Ibid.*

L'historien Claiborne Skinner a expliqué comment apparaissait inconcevable la capitulation d'un roi dont on avait vanté la puissance depuis un siècle et demi. Mineweweh eut recours à la mythologie Algonquienne pour trouver une explication. Le roi de France ne serait-il pas tombé endormi tel héros mythique Mitchabous qui avait autrefois chassé les castors du lac Supérieur et qui, au cours de sa geste primordiale était tombé endormi à toutes sortes de moments inopportuns pour ensuite se relever et courir à la rescousse de ceux qu'il avait négligés¹⁷.

Les troupes britanniques qui remplacèrent les garnisons françaises s'y établissant en conquérants qui refusèrent de pleurer les morts des Amérindiens et de « couvrir » leurs dépouilles par les présents. Les Britanniques refusaient donc de s'inscrire dans les rapports de parenté, n'est ce pas entre parents que l'on pleure les morts? Le général Amherst jugea même le temps venu de mettre fin à la politique des présents jugée inappropriée pour des conquis.

Des nations souveraines

Tout au long de la guerre qui se poursuivit dans les Grands Lacs et dans toute la Louisiane jusqu'à la fin de 1765, des chefs amérindiens, réitérèrent sous diverses formes, la profession de souveraineté exprimée par Mineweweh en même temps qu'ils implorèrent leur « père » français de ne pas les abandonner. Ainsi, le commandant de Villiers du Fort de Chartres au pays des Illinois écrit-il le premier décembre 1763 au gouverneur d'Abadie de la Louisiane qu'il n'a pas pu ne pas approvisionner au moins 14 000 hommes privés de tout secours depuis l'évacuation du Canada et toujours en guerre avec les Britanniques. Et d'ajouter, parce qu'en principe, il doit se prévaloir contre une accusation d'entretenir la guerre après la cessation des hostilités: « le commandant d'ici a toujours été regardé de toutes les nations comme un père secourable [et toutes ces délégations] ne manquent pas dans toutes leurs harangues de me répéter: Prends courage mon père, n'abandonne pas tes enfants, les Anglais ne viendront jamais ici tant qu'il y aura un homme rouge¹⁸ ». Cependant, il conclut sa lettre par ce commentaire qui implique qu'à titre de représentant du pouvoir colonial, tout en sachant que les Amérindiens se perçoivent comme souverains et sont prêts à se battre pour leurs

17. CLAIBORNE SKINNER, (communication personnelle); WILLIAM W. WARREN, *History of the Ojibway People*, Saint Paul, Minnesota Society Press, 1984, p. 198.

18. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd., *British series, vol. I, The Critical Period*, Collections of the Illinois State Historical Library, Springfield, Illinois State Historical Library, 1951, 597 p., vol. X; DE VILLIERS à D'Abadie, 1^{er} décembre 1763. Écrite au Fort de Chartes, Illinois, BANC, C., C¹³A43:353—L.S., p. 53-54.

terres, ils n'en auraient pas la légitimité en droit international étant des hommes sans lois :

Convaincu comme je le suis du peu de fond que l'on peut faire sur des hommes sans lois et que leur levée de bouclier n'apportera aucun changement aux arrangements entre les deux Couronnes qu'il serait nécessaire d'évacuer ce poste, c'est le seul moyen de faire cesser leur entreprise¹⁹.

Bref, les jeux seraient joués, partons au plus tôt pour éviter les imbroglios, nous ne sommes plus investis du rôle du « père » et ce qui compte en dernière instance, ce ne sont pas les prétentions à la souveraineté des premières nations, mais les transactions territoriales entre les puissances coloniales. Une délégation de Chouanons auprès du gouverneur d'Abbadie de la Louisiane, le 20 décembre 1764, recevait le même accueil à ses « paroles » accompagnant la remise d'un collier de porcelaine (wampum) à cinq branches avec « les noms de 47 villageois qui veulent mourir attachés aux Français en défendant leur terre jusqu'à la dernière goutte de leur sang et espérant que le gouverneur les secourera et ne les abandonnera jamais²⁰ ».

Bientôt cependant, le discours amérindien change et se radicalise devant le retrait français. Aussitôt après la délégation des Chouanons, arrivent à la Nouvelle-Orléans des « envoyés de Pontiac, l'ennemi acharné des Anglais ». Le gouverneur Jean-Jacques-Blaise d'Abadie étant malade, Aubry son remplaçant les reçoit, mais cette fois en présence de quelques officiers Anglais de passage à la Nouvelle-Orléans :

Depuis la dernière fois que nous nous sommes assis sur ces sièges, nos oreilles ont entendu d'étranges paroles. Quand les Anglais nous ont dit qu'ils avaient conquis les Français, nous avons toujours pensé qu'ils mentaient, mais maintenant nous devons reconnaître qu'ils disaient la vérité. Nous avons appris que les Anglais vous avaient interdit d'envoyer dans nos villages des traitants pour fournir à nos besoins et que vous, que nous croyons si puissants et si braves, leur aviez obéi comme des femmes, nous laissant mourir de faim et de misère. Une fois pour toutes, aujourd'hui, nous vous disons que nos terres nous appartiennent et en plus que nous pouvons vivre sans votre assistance en chassant, pêchant et combattant comme le faisaient avant nous nos pères. Nous ne vous demandons qu'une chose, que vous nous rendiez les fusils, la poudre, les haches et les couteaux que nous avons usés en combattant avec vous. Quant à vous, Anglais, ici présents, nos cœurs bondissent de rage au souvenir des ruines que vous avez amoncelées sur nous²¹.

19. *Ibid.*

20. *Ibid.*, p. 203.

21. MARC DE VILLIERS DU TERRAGE, *Les dernières années de la Louisiane française : le chevalier de Kerlérec, d'Abadie, Aubry, Laussat*, Paris, Guilmoto, 1904?, 468 p.

Même refus de la part des Amérindiens à l'égard de la cession de la rive occidentale du Mississippi à l'Espagne pour compenser la perte de la Floride par celle-ci aux mains de la Grande-Bretagne. Dans une lettre au ministre français de la Marine en 1767, le gouverneur Aubry écrit de la Nouvelle-Orléans : « Toutes les nations de ce continent savent par tradition les cruautés qu'ils [les Espagnols] ont exercé autrefois dans l'Amérique et elle les déteste généralement²². » Il importe de souligner la manière de raisonner du ministre : tout en jugeant fondée la mauvaise réputation coloniale des Espagnols : « ils veulent les convertir le sabre à la main²³ », Aubry ajoute : « Il est certain que si ils veulent se comporter de même à la Louisiane tout est perdu ; à la première guerre les Anglais auront des légions de Sauvages à leurs ordres²⁴ ». Un an plus tard, il évoquera les stratégies à suivre pour une prise de possession espagnole tranquille : « Il est indispensable de donner des présents aux hommes rouges dont l'amitié ne se négocie qu'à ce prix²⁵ ». Plusieurs délégations de « chefs à médailles », c'est-à-dire de chefs portant médailles du roi de France continueront de protester « de ce qu'on avait cédé leurs terres et leur harangues n'ont respiré que la guerre ». Qu'à cela ne tienne, le gouverneur français sortant, Aubry, offre toute sa collaboration à son successeur monsieur Ulloa, « pour le bien et l'avantage de sa majesté chrétienne²⁶ ».

En somme, les autorités coloniales françaises informent les nombreuses délégations amérindiennes de la Louisiane que « les Grands empereurs avaient voulu que la terre fut blanche [...] pour le bonheur des hommes Rouges et des Blancs » et qu'en conséquence, « nos amis les Anglais » avec lesquels nous vivons en paix allaient « prendre possession des terres que le Grand Empereur [de France] leur a données²⁷ ».

Soulignons ici la figure du « Grand Empereur » absente des rapports diplomatiques au Canada. En Louisiane, les autorités françaises ont repris à leur compte les métaphores de parentés utilisées au Canada pour y exprimer les rapports diplomatiques avec les Amérindiens à cette différence près : tandis que le gouverneur y est investi de la figure de « père », le roi, contrairement au Canada, n'y est

22. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd., *British series...*, *op. cit.*, C. AUBRY au ministre de la Marine, 4 février 1765, Nouvelle-Orléans, p. 429.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

25. Archives Nationales de France, [désormais ANF], Colonies C¹³A, 4M00-1297 A, vol. 46 (1766), Correspondance. Cession de la colonie à l'Espagne. Aubry, commandant pour le roi, F^o 21.

26. *Ibid.*, F^o 28. C. AUBRY à Choiseul, La Nouvelle-Orléans, 1^{er} septembre 1766.

27. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series...*, *op. cit.*, *Journal* de D'ABADIE, 1763-1764, Commissaire général de la Marine, Ordonnateur à la Louisiane, p. 175-188, 233.

ni le « père », ni le « grand père ». Il est désigné de « Grand Empereur », ce qui est congruent avec les sociétés amérindiennes fortement hiérarchisées du bas Mississipi et leurs reines soleil, leurs castes de prêtres, etc. Ajoutons encore que c'est en Louisiane que l'on désigne les Amérindiens par une couleur, le rouge devenu pertinent pour une société esclavagiste où le critère fondamental de distinction sociale repose sur la couleur de la peau. En Louisiane, le gouverneur peut donc renoncer plus facilement à ses obligations de « père » protecteur et pourvoyeur si l'autorité supérieure du « Grand Empereur » l'exige. On peut imaginer également que cette conception aurait pu être davantage recevable pour les Amérindiens des sociétés de classe du Sud, contrairement à ceux des sociétés septentrionales. Néanmoins, toutes les nations amérindiennes septentrionales comme méridionales se sont opposé à ces transactions impériales à leurs dépens. Mais, quelle est la nature de la souveraineté que les puissances européennes s'échangent, question qui en fait surgit une autre : quelle était la nature du pouvoir auquel les Français renonçaient ?

En août 1760, le gouverneur Kerlerec écrivait que dans la guerre qui l'opposait aux Anglais, « le salut de sa colonie était jusque à présent dû aux Chérakis [Cherokees], et aux Sauvages Alibamons²⁸ ». Cette remarque valait partout pour la Nouvelle France, encore que la dépendance française allait bien au-delà du militaire dont on pourrait croire ici qu'elle s'inscrivait dans un cadre impérial faisant appel à ses mercenaires. Arrêtons-nous d'abord à cette remarque du gouverneur d'Abbadie qui en 1764 émet quelques réflexions sur les « postes que nous abandonnons » et qui analyse rétrospectivement ce que furent les rapports entre les rois et les Amérindiens plus spécifiquement les Chaktas et les Alibamons :

Pour soutenir ces postes situés au centre des nations sauvages Tchaktas et Alibamons, il a fallu se les concilier, ils ont abusé de la nécessité qu'on avait d'eux, et les commandants des postes ont ensuite prétexté toutes leurs demandes et les dépenses excessives qu'ils ont faites, sur les besoins des sauvages : des traiteurs choisis et qui auraient été assujettis à des règlements de police entre eux, auraient pourvu aux besoins des sauvages, et profité de l'avantage de la traite ; et par les présents que le roi faisait on aurait formé et soutenu dans les nations des partis de guerre : mais des forts établis chez elles que nous ne pouvions ni relever ni munir sans leur consentement, étaient autant d'otages par lesquels ils nous mettaient à contribu-
tion²⁹.

28. ANF, Colonies, vol. 42 (1760-1761), Correspondance Kerlerec, F° 58. Kerlerec au ministre, 4 août 1760, La Nouvelle-Orléans. F° 61.—Août 1760, La Mobile. Procès-verbal du conseil extraordinaire de guerre tenu à la Mobile le 24 juin 1760, concernant la traite des Sauvages alibamoux.

29. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series...*, *op. cit.*, D'ABADIE au ministre, 10 janvier 1764, BANC, C¹³A_{44:21-33}—L.S., p. 212-213.

Soulignons la désignation : « otages ». Dans les postes, les Français étaient donc soumis au pouvoir des Amérindiens. Et d'Abbadie de préciser comme pour se justifier devant son roi du peu d'autorité impériale en Louisiane :

Il est cependant très essentiel, Monseigneur, à la sûreté et à la tranquillité de nos possessions de nous concilier les Sauvages, et on ne peut le faire que par des présents. Les François par la douceur de leur caractère auront à cet égard vis-à-vis des Indiens plus d'avantage que les Anglais³⁰.

Les Français cherchaient donc à se concilier les Amérindiens plutôt qu'à les conquérir à la manière des Anglais. Les présents constituaient donc une reconnaissance de la souveraineté autochtone comme l'avait dit Mineweweh et c'est, par delà les considérations budgétaires, fondamentalement pour cette raison que le général Amherst s'y opposait.

Les officiers britanniques sur le terrain, dans la vallée du Mississipi observent tout aussi bien que les officiers français qui partent, l'écart entre les transactions européennes de souveraineté sur des terres des peuples d'Amérique et la réalité des rapports politiques en ces lieux. Ainsi, en est-il de l'officier Sterling à Cahokia où il remplace, à l'automne 1765 la petite garnison française qui vient de déménager sur la rive espagnole opposée du Mississipi, à Saint- Louis que vient de fonder en 1764 Pierre Laclède. Sterling écrit ceci au colonel Gage posté à Montréal :

Je n'ai pas été capable de trouver que le Roi de France avait quelque possession dans ce pays [le Haut-Mississipi] à l'exception du sol sur lequel reposent les forts, puisque aucune terre n'a été achetée des Indiens, eux qui proclament que tout le pays est leur propriété³¹.

Et le Général Gage reprend à son compte l'information reçue qu'il transmet au directeur général des affaires indiennes William Johnson :

Nous sommes partout harcelés par la question des terres, les Français n'ont jamais eu quelque dispute avec les Indiens à propos de celles-ci, ni le long du Saint-Laurent ou du Mississipi, ni à Détroit ou à quelqu'autre endroit où ils ont choisi d'habiter, cela même s'ils n'ont jamais acheté un seul acre et je crois qu'ils [les Indiens] nous font des difficultés parce que nous sommes porteurs d'un plan différent³².

30. *Ibid.*, p. 213-214.

31. CLARENCE WALWORTH ALVORD et CLARENCE EDWIN CARTER, édés., *Collections of the Illinois State Historical Library, Volume XL, British Series, Vol. II, The New Regime, 1765-1767*, Springfield, Illinois State Historical Library, 1916, 700 p., Stirling à Gage, 15 décembre 1765, Illinois. [P.R.O., C.O., 5.84, f.223 – C, p. 126. ; notre traduction dont voici l'original : I have not been able to find, that the French King had any Possessions in this Country, Except the Ground the Forts stands on, as no Lands were ever bought from the Indians, who Claim the whole as their property.

32. *Ibid.*, Gage à Johnson, 7 avril 1766, New York [H.C.L., Gage Letter Book], p. 212.

La révolte des Amérindiens sur laquelle nous reviendrons s'est poursuivie jusqu'à la conclusion, après des périodes de guerres intermittentes d'un traité en août et septembre 1766 instaurant une alliance entre les Britanniques et les nations « de l'Ouest et du Nord³³ ». Au cours des négociations, Pontiac, le leader de la révolte, justifiait au représentant britannique Croghan son opposition à une prise de possession britannique de peur d'être réduit au statut d'esclave et de se voir déposséder de son pays. Par contre, jugeant réglé, au moins provisoirement, le conflit entre les belligérants, il acceptait la prise de possession des forts par les Britanniques à condition que le roi d'Angleterre ne considère pas cette prise de possession des forts des français comme un titre livrant à ses sujets (les colons) la possession du pays, puisque les nations amérindiennes n'avaient jamais vendu quelques parcelles que ce soit aux Français³⁴.

Pontiac cherchait donc à éviter la dépossession territoriale et à contenir le roi d'Angleterre dans le rôle de « père qui avait été celui du roi de France » :

Père, sois fort et aie pitié de nous tes enfants tout comme notre père précédent, voilà qu'arrive la saison de chasse de tes enfants, nos pères les Français nous faisaient crédit de poudre et de plomb pour la chasse, je te demande mon père au nom de toutes les nations présentes, de parler aux commerçants pour qu'ils nous fassent crédit³⁵.

Il s'agit donc, de reproduire le rôle du protecteur et de pourvoyeur, le crédit étant entendu comme une forme de présents dans la perspective d'un don avec pour contre partie l'autorisation de résider qu'accordent les nations amérindiennes aux Européens. Les propos qui suivent illustrent cela de manière insistante sur deux thèmes : vous les Anglais tout comme l'étaient les Français êtes nos invités et tout comme les Français n'allez pas peupler nos terres. Ainsi., le 4 septembre 1765, Pontiac de même que des chefs Outaouais Chippewas et Poutéouatamis rappellent-ils :

Qu'ils n'avaient jamais vendu les parties de leurs pays que les Français avaient peuplées et qu'ils espéraient que leurs pères, les Anglais prendraient cela en considération et verraient à ce que de tels arrangements soient réalisés à leur satisfaction. Que leur pays était très grand et qu'ils acceptaient d'en céder une partie dont leurs pères, les Anglais auraient besoin pour conduire le commerce dans la mesure où ils seraient payés pour cela et qu'une partie suffisamment grande pour la chasse leur soit réservée³⁶.

33. *Ibid.*, p. 23.

34. CLARENCE WALWORTH ALVORD et CLARENCE EDWIN CARTER, éd., *Collections of the Illinois State Historical Library...*, *op. cit.*, Journal de CROGHAN, 18 juillet 1765, p. 42.

35. *Ibid.*, 28 août 1765, p. 46.

36. *Ibid.*, p. 48 « 4th [September] Pontiac with several Chiefs of the Ottawa's, Chippawaes & Potawatamies likewise complained, that the French had settled part of their Country, which

Par-delà le loyer que représentaient les présents du Roi et par delà la reconduction du rôle de pourvoyeur et de père, les présents apparaissaient comme un ciment social qui entretenait par la redistribution, le prestige des chefs dans leur village. Voyons cette parole des Amérindiens de Saint-Joseph (au sud-est du lac Michigan) adressée à Croghan et au colonel Campbell :

Père, lorsque nous visitions autrefois nos anciens pères les Français, ils nous retournaient dans la joie, et nous espérons que tu auras pitié de nos femmes et de nos jeunes hommes qui sont gravement dans le besoin et que tu ne nous laisseras pas retourner dans nos villages dans la honte³⁷.

Croghan a pris le soin de rencontrer en privé Pontiac de même que plusieurs chefs de différentes nations pour bien connaître leur perception différentielle des Français et des Anglais. Il reconnaît la force du leadership de Pontiac et le défi que ce grand chef pose au pouvoir anglais. Il observe que les Français compensaient les prix plus élevé de leurs marchandises par la distribution de présents et qu'ils prenaient la peine de les offrir, nation par nation, pour les services rendus. Croghan ouvre son jeu devant son supérieur dont il partage les vues en ajoutant que bien que « nous ne voulions pas de leurs services » nous serons bien forcés de leur offrir tout de même des présent sans quoi ils y verront une stratégie de notre part pour les dominer ; en conséquence, il faudra donc, pour un temps, que les officiers dans les postes, afin de plaire aux Amérindiens et de « préserver la paix » distribuent des présents « puisqu'ils sont un peuple irréfléchi et négligeable et qu'ils il se perçoivent comme n'ayant aucune obligation envers nous, mais qu'on contraire nous leurs serions obligés puisqu'ils nous permettent de résider dans leur pays³⁸ ».

Il s'agit donc pour les Amérindiens, de faire reconnaître leur souveraineté par la puissance coloniale afin de préserver leurs terres de l'expropriation par les colons, ce qui constitue partout l'enjeu central, y compris pour les Sénécas une des « Six Nations » iroquoises. Les Sénécas s'étaient en effet joints à la révolte de

they never had sold to them, & hoped their Fathers the English, would take it into Consideration, & see that a proper Satisfaction was made to them. That their Country was very large, & they were willing to give up such part of it, as was Necessary for their Fathers the English, to carry on Trade at, provided they were paid for it, & a sufficient part of the Country left them to Hunt on. (notre traduction).

37. *Ibid.*, extrait du 25 septembre 1765 du journal de CROGHAN. Des chefs des « St Josephs Indien » s'adressent à Croghan et au colonel Campbell : « Fathers when we formerly came to Visit our late Fathers the French, they always sent us home Joyfull, & we hope you will have pity on our Women & young Men who are in great want of Necessary's, & not let us return home to our Village ashamed. »

38. G. CROGHAN à Johnson, novembre 1765 [P.R.O., C.O., 5.66, f.218 – C.] p. 53-54.

Pontiac à ses débuts pour s'en distancier ultérieurement. William Johnson jugeait que l'opposition des Sénécas à la construction d'un fort anglais (Schlosser) sur leurs terres tenait à l'arrivée de familles anglaises qui allaient y venir. Ils savent, précisaient-ils « qu'une fois établis, ils allaient s'accroître ce qui, à long terme, deviendrait pour eux-mêmes une source de problèmes et de jalousie³⁹ ».

Modèles culturels

Par delà les principes de souveraineté et de possession de la terre, l'enjeu porte sur le mode d'insertion des Européens en territoires amérindiens. Les autorités britanniques reconnaissent la différence fondamentale qui les distingue des Français et la nette préférence des Amérindiens pour ces derniers⁴⁰.

Le contexte de transfert de régime est riche en informations à cet égard, les autorités britanniques ressentant l'urgent besoin de comprendre la nature des relations franco-amérindiennes afin d'établir leur propre politiques. En outre, en contexte de conflit, tant Amérindiens que Français nous livrent, rétrospectivement, de précieuses informations sur la période du régime français.

Il est certain qu'à l'époque, au dire du philosophe Zacharie de Pazzi de Bonneville voyageant en territoires britanniques quelques années avant la Révolution américaine, les Français sont « de tous les Européens », ceux que les Amérindiens « aiment le mieux » parce que « leur humeur légère et enjouée sympathise avec celle des Sauvages⁴¹ ». Il nous suffira d'inverser les termes pour comprendre que la proximité est source de « joie de vivre ». L'officier De Villiers n'est pas surpris en mars, 1764, d'assister à la révolte des Amérindiens face aux Anglais qui usent avec eux « de leur auteur et de leur mépris ordinaire⁴² ». Les Amérindiens de la Louisiane connaissent les mauvais traitements qu'inflige aux premiers habi-

39. W. JOHNSON à Gage, 4 avril 1766, Johnson Hall, [Johnson MSS., 12:137—Draft] À propos des Senecas et du Fort Schlosser : p. 209

40. G. CROGHAN à Johnson, novembre 1765, [P.R.O., C.O., 5.66, f.218—C.] p. 53-54 ; W. JOHNSON aux Lords of Trade, 26 décembre 1764, Johnson Hall. [P.R.O., C.O., 323-23, f. I—L.S.] p. 393.

41. ZACHARIE DE PAZZI DE BONNEVILLE, *De l'Amérique et des Américains, ou observations curieuses du philosophe la Douceur, qui a parcouru cet hémisphère pendant la dernière guerre, en faisant le noble métier de tuer des hommes sans les manger* [microforme], M-fiches FC19 C571 no 48139 ; voir aussi : ANF, Colonies C¹³A, 4M00-1294 A Vol. 42 (1760-1761) Correspondance Kerlerec F° 58. KERLEREC au ministre, 4 août 1760, La Nouvelle-Orléans.

42. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series... op. cit.*, p. 224, DE VILLIERS à D'Abadie, 13 mars 1764, AN. C., C¹³A^{44:92} — A.C. [Il est sûrement au Fort de Chartres]. ANF, Colonies C¹³A, 4M00-1296 A, vol. 44, (1764) Correspondance. Kerlerec, F° 52, Nouvelle-Orléans, 10 avril 1764, D'ABADIE à Accaron.

tants, la colonisation anglaise à l'Est des Appalaches⁴³. Qui plus est, le départ des garnisons françaises s'est vécu comme un arrachement, des liens très étroits s'étant tissés entre soldats et voisins amérindiens. Voyons ce qu'écrit d'Abbadie au Ministre le 10 janvier 1764 à propos du poste des Alibamons près du Golfe du Mexique :

Le fort construit de pieux en terre et les bâtiments qui en dépendaient étaient en très mauvais état. La garnison n'était composée que de soldats qui habitaient ce poste depuis son établissement et qui s'y étaient successivement remplacés de père en fils ; leurs habitudes et leurs liaisons avec les Sauvages les en avaient fait adopter d'une façon si particulière, qu'il a fallu des ménagements que je ne peux vous détailler, Monseigneur, pour faire évacuer de poste sans accident⁴⁴.

Le lieutenant Eddingstone qui prend possession en octobre 1765 du très beau fort de pierres de Chartres au pays des Illinois juge, à propos des troupes française qui viennent de le quitter, qu'«elles étaient composées de tout sauf ce qu'on pourrait appeler des soldats, bref, écrivait-il, je défie n'importe lequel bouffon comique de les représenter à Drury Lane⁴⁵». Il observe enfin que partout ailleurs, les Français qui sont dispersés à travers le pays dans de multiples petits villages ont furtivement abandonné un grand nombre de petits postes⁴⁶. À proximité de ces forts, les officiers anglais voient des Canadiens, des Amérindiens et des « Metchis » qu'ils associent aux seconds comme si la catégorie intermédiaire ne pouvait exister⁴⁷. Peu après la Conquête, le père Gibault ayant célébré le mariage

43. *Ibid.*, p. 225, Loftus Attempts to Ascend the River [A.N., C., F³₂₅₂₁₁—C.]

44. ANF, Colonies, vol. 44, (1764), Correspondance. Kerlerrec F^o 21. D'ABADIE au ministre, 10 janvier 1764.

45. CLARENCE WALWORTH ALVORD et CLARENCE EDWIN CARTER, éd., *Collections of the Illinois State Historical Library...*, *op. cit.*, Lieut. Eddingstone (un des 4 officiers qui a pris possession du Fort de Chartres) à un correspondant non identifié, 17 octobre 1765, Fort de Chartres, p. 105. Drury Lane était au XVIII^e siècle, un quartier malfamé de Londres, connu pour la prostitution et les débits de boisson.

46. *Ibid.*, p. 105. The French have Dispersed themselves through the country in Several Small villages, and have had Several Small Forts, that is to Say at the chief of their Towns, they however withdrew their Troops from all the above posts, Except Fort Charters, where they had a Captain & another Officer and about Forty men, with a Commissary and Some other Petty Officers ; The French Troops we relieved here might be called anything else but Soldiers, in Short I defy the best drol comick to represent them at Drury Lane. [Drury Lane était au XVIII^e siècle, un quartier malfamé de Londres, connu pour la prostitution et les débits de boisson.]

47. ANF, Colonies C¹³A, 4M00-1295 AVol. 43 (1762-1763) Correspondance. Kerlerrec. F^o 30. —28 avril, La Nouvelle-Orléans. Kerlerrec au ministre. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series...* *op. cit.*, p. 216 ; « ROBERTSON REPORT FROM, March 8, 1764. [P.R.O., C.O., s.83, f. 159 —C.] JOSEPH P DONNELLY, s.j., *Pierre Gibault, Missionary: 1737-1802*, Chicago, Loyola University Press, 1971, 199 p. CLARENCE WALWORTH ALVORD, CLARENCE

d'un Canadien et d'un Amérindien, Monseigneur Briand, l'évêque de Québec, lui recommandait pour l'avenir, la prudence et le refus de telles célébrations qui « déplaissent au gouverneur⁴⁸ ». Il est vrai que les autorités coloniales françaises s'étaient elles-mêmes montrées défavorables à ces mariages durant les dernières décennies de leur régime, mais l'Église catholique préférait généralement la consécration du couple à la vie dans le « péché⁴⁹ ». Ce qui étonne les Britanniques, c'est la réalité métisse pour laquelle les observateurs n'ont pas de catégories.

Tous les observateurs britanniques de l'époque reconnaissent l'habileté plus grande des Français dans leurs rapports avec les Amérindiens grâce à leurs liens matrimoniaux, grâce à l'adhésion à une religion commune avec des missionnaires vivant parmi les néophytes. Les Français, écrit-on pour les Pays d'En Haut, étant élevés comme des enfants du pays, ayant adopté les mœurs et les manières indiennes, traitent bien les Amérindiens. S'ajoutent, du temps du régime français, la politique des présents, la présence d'un forgeron et d'un interprète dans chaque fort au service des autochtones, la politique de crédit des marchands qui connaissent les langues et vont faire la traite dans les communautés plutôt que d'attendre les Amérindiens à l'intérieur des forts⁵⁰.

EDWIN, CARTER, éd.s., *Collections of the Illinois State Historical Library*, op. cit., STIRLING à Gage, 15 décembre 1765, Illinois, [P.R.O., C.O., 5.84, f.223—C] p. 126.

48. JOSEPH P. DONNELLY s.j. *Pierre Gibault, Missionary...* op. cit, p. 41.

49. CORNÉLIUS JAENEN « Miscegenation in Eighteenth Century New France », Paper prepared for the Second Laurier Conference on North America, Ethnohistory and ethnology, Huron College, London, May 11-14, 1983.

50. ANF, Colonies C¹³ A , 4 M00-1295 A, vol. 43 (1762-1763) Correspondance. Kerlerec. F° 196. 2 mai 1763. F° 206. KERLEREC au ministre, 4 juillet 1763; F° 353. DE VILLIERS à D'Abadie, premier décembre 1763. Écrite au Fort de Chartes, Illinois; CLARENCE WALWORTH ALVORD, *The Mississippi Valley in British Politics: A Study of the trade, Land Speculation, and experiments in Imperialism Culminating in the American Revolution*, New York, Russell & Russell, 1959, vol. 1, p. 115, 185; ALVORD CLARENCE WALWORTH, éd. *British series...*, op. cit., Lettre du lieutenant EDWARD JENKINS au Major Gladwin. Au poste de Ouaiatonin, le 28 mars 1763. [B.M., Add. MSS., 21.658, f. 88—C.] p. 12; Auteur inconnu, *The Expediency of Securing our American Colonies*, Édimbourg, 1763, p. 157 (57), 159-160 (62-63); T. GAGE à Johnson, 25 février 1765, New York; [H.C.L., GAGE Letter Book] p. 461-482#; CLARENCE WALWORTH ALVORD, EDWIN CARTER, éd.s., *Collections of the Illinois State Historical Library*, op. cit., G. CROGHAN à Johnson, novembre 1765 [P.R.O., C.O., 5.66, f.218—C.] p. 53-55; W. JOHNSON aux Lords of Trade, 31 janvier 1766, Johnson Hall. [P.R.O., C.O., 323.23, f. 163—A.L.S.] p. 150; T. GAGE à Johnson, 18 août 1765, New York. [H.C.L., GAGE Letter Book] p. 76; W. JOHNSON aux Lords of Trade, 16 novembre 1765, Johnson Hall [P.R.O., C.O., 323.23, f. 129—L.S.] p. 117-119; G. CROGHAN à B. Franklin, 27 janvier 1767, [Landsdowne MSS., 50:281—C.] p. 501; T. GAGE à Lord Shelburne, 22 février 1767, New York [Landsdowne MSS., 49:636—C.] p. 510; JAMES ADAIR, *The History of the American Indians; Particularly those Nations Adjoining to the Mississippi, East and West Florida, Georgia, South and North Carolina, and Virginia*, Londres, Edward and Charles

La géopolitique française

Les Français n'étaient pas qu'une tribu européenne implantée parmi les nations amérindiennes de la Nouvelle-France, cela pour deux raisons principales. D'abord le « grand chef » des Français occupait la position du « père » dans les relations diplomatiques, ce qui impliquait son hégémonie et une capacité de manipulation, même si celle-ci était dépouillée de tout pouvoir coercitif; ensuite l'alliance franco-amérindienne s'inscrivait dans un système plus vaste, impérial et mondial dans lequel elle devenait un pion dans la logique géo impériale. Les Amérindiens n'avaient probablement pas conscience de cela jusqu'à ce que les transactions de territoires et de zones d'influences entre empires français et anglais conduisent au retrait de la France d'Amérique du Nord par le traité de Paris 1763. Cela fut interprété comme une trahison et un abandon par les alliés amérindiens tandis que les autorités coloniales d'Amérique demeuraient loyales, non sans tensions, .aux dictats de l'empire. Cette logique impériale était à l'évidence présente au cœur des mécanismes de l'alliance avant 1763, mais de manière largement occultée. D'abord parce que les terres des Amérindiens n'étaient pas (encore) menacées, ensuite par la dépendance dans laquelle les autorités militaires et les commerçants se trouvaient par rapport aux Amérindiens, de même que par la proximité géographique et culturelle des Canadiens et des Amérindiens. La cession de la Nouvelle-France en 1763 fit donc apparaître au grand jour les mécanismes de conquête au travers de l'alliance d'avant la défaite française⁵¹. Par contre, à titre de « père », le gouverneur occupant une position hégémonique en diplomatie amérindienne travaillait à consolider le projet impérial français et à redéfinir la guerre à l'intérieur des paramètres de ce cadre. Limitons- nous ici à une seule illustration, celle du gouverneur de la Louisiane à La Mobile. Kerlerrec reconnaît sans hésitations que le « salut de sa colonie est dû aux Sauvages » et il les incite à déclarer la guerre la plus vive aux Anglais et à leurs alliés Amérindiens. Il obtient, des promesses d'engagement guerrier « avec toutes les formalités que de tout temps ont été les plus inviolables et les plus recommandables pour les Sauvages⁵² ». Le gouverneur appuie la guerre sanglante aux Anglais⁵³, travaille à inciter les nations jusqu'alors neutres à s'engager dans le conflit impérial. Il pousse les Alibamons à

Dilly, 1775. Adair est un Anglais, commerçant de fourrures. Il a vécu 40 ans en Amérique. p. 292, 310, 359; ANF, Colonies, KERLEREC au ministre, F° 58.—4 août 1760, La Nouvelle-Orléans.

51. ANF, Colonies C¹³A, 4M00-1294 A Vol.42 (1760-1761) Correspondance Kerlerrec. F° 58-KERLEREC au ministre, 4 août 1760, La Nouvelle-Orléans.

52. ANF, Colonies, Vol. 42 (1760-1761) Correspondance Kerlerrec; F° 54.— KERLEREC au ministre, 25 juillet 1760, La Mobile.

53. *Ibid.*, F° 58, 4 août 1760.

s'aliéner l'ennemi anglais de manière irréversible, il reçoit les « chevelures » anglaises rapportées, certes sans accorder de primes, mais en « payant gracieusement le chef de partis qui les présente », il fait pression sur les autorités métropolitaines pour être pourvu de poudre afin d'équiper ses alliées sans quoi, argumente-t-il, ils seront réduits à une paix humiliante « eux qui s'étaient sacrifiés pour nous⁵⁴ ».

Tout bascule dès que le gouverneur Kerlerec est informé des préliminaires de négociations entre Londres et Paris. Les Cherokis se sont-ils emparés du fort anglais London construit sous la rivière des Cherokis en vue d'accéder à la Ouabache (Wabache) et au Mississippi que Kerlerec refuse leur demande de « canonistes » pour leur apprendre le maniement des douze pièces de canons, de mortiers et de pierres rapportées à un village Cherokee. Kerlerec précise : « ignorant à quel terme la Cour de France en est avec celle d'Angleterre, j'ai adroitement éludé cette demande⁵⁵ ». Kerlerec est-il informé qu'un traité n'est pas signé et que la guerre se poursuit entre l'Angleterre et l'Espagne qu'appuie la France, qu'il redemande à ses alliés, en avril 1762, de reprendre le sentier de la guerre en faisant appel à ce qu'il sait à être l'enjeu central pour les nations amérindiennes alliées : la terre.

Je viens aussi de faire passer ma parole dans toutes ces nations pour leur notifier que les Espagnols ont déclaré la guerre aux Anglais et qu'ils se sont réunis avec nous pour défendre leurs terres, les préserver eux, leurs femmes et leurs enfants de l'esclavage qui leur est assuré s'ils s'abandonnent les uns et les autres⁵⁶.

Toutes ces tergiversations prennent fin alors que Kerlerec reçoit, le 2 avril 1763, l'ordonnance du roi portant sur la cessation d'hostilité avec « l'article six des préliminaires de paix qui cède leurs [nations amérindiennes] terres à l'Angleterre⁵⁷ ». Voilà le gouverneur dans le plus grand embarras : « Nous voilà débarrassés des ennemis Européens [...] mais il n'en est pas de même, Monseigneur d'un grand nombre de nations qui nous environnent, qui ont sacrifié leur vie, et leurs tranquillités pour le service du Français⁵⁸ ». Le gouverneur de la Louisiane, Louis Billouart de Kerlerec ordonne l'abandon de tous les postes au milieu de la colère et des menaces des nations, il garde même des Amérindiens en otage pour retirer en sûreté « les garnisons et les habitants répandus sur leurs terres⁵⁹ ». Soulignons

54. *Ibid.*

55. *Ibid.*, F° 203 — KERLEREC au ministre, 1^{er} mars 1761, La Nouvelle-Orléans.

56. ANF, Colonies C¹³ A, 4M00-1295 A, vol. 43 (1762-1763), Correspondance. Kerlerec; F° 30. — KERLEREC au ministre, 28 avril, La Nouvelle-Orléans.

57. *Ibid.*, F° 196, 2 mai 1763.

58. *Ibid.*

59. *Ibid.*, F° 196, 2 mai 1763.

ici la finale de ce commentaire de Kerlerec : « répandus sur leurs terres ». Le gouverneur voit clairement l'enjeu : la souveraineté de la France qui cède « ses » terres d'Amérique contre la souveraineté des nations amérindiennes qui défendent ces mêmes terres comme étant leurs. Kerlerec, comme toute l'administration coloniale, demeure loyal au roi. Malgré l'embarras, il opte pour le principe de la souveraineté de la France. Les nations amérindiennes rejettent ces prétentions et affirment leur souveraineté par l'entrée en guerre contre l'Angleterre. Kerlerec nous rapporte leurs propos :

Très particulièrement informé du contenu de l'article six des préliminaires qui cède leurs terres à l'Angleterre, ils disent hautement qu'ils ne sont pas encore tous morts, que le Français n'est pas en droit de les donner, et qu'enfin ils savent ce qui leur reste à faire quand il en sera question ; tout cela est accompagné de menaces qui jettent la consternation dans tous les habitants qui sont les plus exposés aux incursions de ces Indiens⁶⁰.

La guerre se répand comme une traînée de poudre partout dans les Grands Lacs et en Louisiane. Kerlerec dit avoir tout fait pour éteindre ce qu'il désigne d'une « conspiration » sous le leadership de Pontiac et du prophète Néolin, mais plutôt que d'écouter sa parole, les Amérindiens suivent celle du « maître de la vie » qui les « excite à la guerre⁶¹ ».

Ce passage est à souligner pour l'affirmation d'une souveraineté des premières nations qui remonterait directement au Maître de la vie, c'est-à-dire à leur propre univers spirituel hors de toute interférence d'un pouvoir colonial :

Il est bon de vous observer, Monsieur, qu'un esprit prophétique s'est introduit chez les Abénakis, un homme de cette nation n'a pas eu de peine à convaincre tous les siens successivement tous les hommes rouges, que dieu lui était apparu et lui avait dit : « Je suis le maître de la vie c'est moi qui ai fait tous les hommes , par conséquent je dois veiller à leur conservation, c'est pourquoi, je vous avertis que si vous souffrez l'Anglais chez vous vous êtes morts, les maladies, la picote et leur poison vous détruiront totalement⁶² ».

Une guerre d'indépendance non pas une insurrection

Nous l'avons souligné, l'éviction de la puissance coloniale française a modifié complètement l'équilibre des forces en Amérique du Nord et les premières nations perdaient la balance du pouvoir qu'elles avaient tenue tant que durait l'antagonisme entre les empires. Leur force relative s'en trouvait considérablement

60. *Ibid.*

61. *Ibid.*, F° 353. DE VILLIERS à D'Abadie, 1^{er} décembre 1763, Fort de Chartes, Illinois.

62. *Ibid.*

réduite devant un ennemi qui s'accaparait de toujours plus de terre. Cela remettait à l'ordre du jour la nécessité d'une alliance pan autochtone contre l'envahisseur. Dès mars 1761, c'est-à-dire à peine six mois après la chute de Montréal, des ambassadeurs des Sept Feux regroupant les villages d'Amérindiens domiciliés parmi les colons depuis la région de Montréal à celle de Québec, se rendirent à Onondaga, la capitale iroquoise en vue de convaincre les Six Nations iroquoises de se soulever et de se joindre à eux « contre les Britanniques qui dominaient le pays et les opprimaient partout où il y avait une garnison⁶³ ». La Ligue iroquoise demeura loyale aux Britanniques de même que finalement la Fédération des Sept Feux. Excédés par la décision des Britanniques de demeurer au fort Niagara, les Sénécas, la nation iroquoise située la plus à l'ouest joignirent, mais pour un temps seulement le mouvement de révolte⁶⁴. La révolte gagna toutes les nations de l'Ohio, des Grands Lacs, du pays des Illinois et du haut Mississippi, de la basse Louisiane. Un prophète Delaware, Neolin prêchait le retour aux sources, le rejet des manières européennes et la lutte pour protéger leurs terres. Lors d'une vision le Maître de la vie lui aurait révélé :

Cette terre où vous êtes, je l'ai faite pour vous et non pas pour d'autres, d'où vient que vous souffrez les Blancs sur vos terres, est-ce que vous ne pouvez pas vous passer d'eux?⁶⁵

Contrairement au prophète, Pontiac ne prônait pas le retour à la tradition précoloniale, mais plutôt une alliance tactique avec les Français de la Louisiane de qui obtenir poudre et fer. Celle-ci ne se concrétisa pas. Pire, les Britanniques levèrent deux régiments de volontaires canadiens de la vallée du Saint-Laurent qu'ils joignirent à leurs troupes dans les Grands Lacs afin de briser le moral des combattants amérindiens. À Détroit, par contre, les Canadiens furent divisés et environ 200 d'entre eux joignirent les guerriers. Pontiac et ses combattants prirent tous les forts des Pays d'En-Haut à l'exception des trois plus imposant par leurs fortifications : Détroit, Niagara et Fort Duquesne (ou Pittsburg) sur la Monongahela. Les Britanniques cherchèrent à faire monter leurs troupes par le Mississippi pour occuper les postes de la basse et de la Haute-Louisiane et ainsi atteindre les

63. IIADH : FRANCIS JENNINGS, dir., *Iroquois Indians : A Documentary History of the Diplomacy of the Six Nations and their League*, Woodbridge (Conn.) Reading (G.-B.), Research Publications, 1984.

64. JAMES SULLIVAN, et al., [WILLIAM JOHNSON], *The papers of Sir William Johnson*. Albany, University State of New York, 1921-1962, vol. 3, p. 462, FRANCIS JENNINGS, *Empire of Fortune, Crowns, colonies, and tribes in the Seven Years War in America*, New York, W.W. Norton & Co, 1988, p. 440.

65. CLARENCE MONROE BURTON et M. A. BURTON, eds, [ROBERT NAVARRE (attribué à)], *Journal ou Dictation d'une conspiration*, Détroit; voir aussi JAMES SULLIVAN, *The papers of Sir William Johnson*; FRANCIS JENNINGS, *Empire of Fortune*, op. cit.

Grands Lacs, mais en 1764, les nations du Sud en repoussèrent à deux reprises leurs troupes commandées par le major Loftus. Ces Amérindiens rejettent alors les suppliques du gouverneur français et ils affirment combattre pour rester « maîtres de leurs terres », pour se sauver eux-mêmes ainsi que leurs « frères les Français⁶⁶ ». Toujours les rumeurs courent d'un retour des Français, les Anglais accusant Français et Canadiens de les entretenir pour encourager au soulèvement les Amérindiens⁶⁷. En réalité, comme toute rumeur, celle-ci résulte moins d'une source que d'un contexte, ici, l'espoir de vaincre au milieu de grandes incertitudes devant des enjeux mortels. Chacun a donc cherché à utiliser la rumeur à ses fins, les Britanniques accusant Français et Canadiens de la propager, les autorités françaises niant tout, les Amérindiens y faisant appel, pour maintenir le moral de leurs guerriers et placer l'ennemi sur la défensive tout en cherchant à se rallier les Canadiens des Pays d'En-Haut dont on sait que plusieurs leur étaient favorables.

-
66. ANF, Colonies C¹³ A , 4 M00-1296 AVol. 44 (1764) Correspondance. Kerlerec, F^o 21 ; D'ABADIE au ministre, 10 janvier 1764 ; CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series, op. cit.*, extrait de la lettre de M. DESMAZELIERES à M. D'Abadie du 14 mars 1764, p. 234-237, LOFTUS à Gage, 9 avril 1764, [P.R.O., C.O., 5.83, f. 315—C], Pensacola, T. GAGE à Halifax, 14 avril 1764 [P.R.O., C.O., 5.83, f. 289—A.L.S.] p. 237, 242 ; NEYON DE VILLIERS à D'Abadie, 20 avril 1764 (A.N., C., C¹³A₄₄₉₂—A.C.) Fort de Chartres, p. 244 ; DE VILLIERS à Loftus, 20 avril 1764 (A.N., C., p. 245 ; D'ABADIE à Farmar, 16 mai 1764 (A.N., C., C¹³A₄₄₈₀—A.C.) C¹³A₄₄₉₄—A.C.), p. 248 T. GAGE à Halifax, 21 mai 1764 [P.R.O., C.O., 5.83, f. 311—A.L.S.], p. 250 ; T. GAGE à Haldimand, 27 mai 1764, New York [B.M., Add. MSS., 22.66.2, f. 140—A.L.S.].
67. ANF, Colonies C¹³ A , 4 M00-1296 A Vol. 44 (1764) Correspondance. Kerlerec, F^o 21, D'ABADIE au ministre, 10 janvier 1764. Des nations sauvages qui habitent les possessions cédées à Sa Majesté britannique ; CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series...*, *op. cit.*, Lettre du lieutenant EDWARD JENKINS au Major Gladwin. Au poste de Ouiatinon, le 28 mars 1763, [B.M., Add. MSS., 21.658, f. 88—C.] p. 12 ; W. JOHNSON aux Lords of Trade, 26 décembre 1764, Johnson Hall, [P.R.O., C.O., 323-23, f. 1—L.S.] p. 393 ; W. JOHNSON à Colden, 22 janvier 1765, Johnson Hall, [Johnson MSS., 10:99—E.] p. 417 ; W. JOHNSON à Gage, 3 avril 1765, Johnson Hall. [Johnson MSS., 24:255—Draft] p. 467 ; W. JOHNSON aux Lords of Trade, 24 mai 1765, Johnson Hall, [P.R.O., C.O., 323.23, f. 15—L.S.], p. 500 ; Réponse de AUBRY au mémoire de Farmar qui lui a été donné le 24 mai 1765, (26 mai 1765), p. 513 ; GREGORY EVANS DOWD, « The French King Wakes Up in Detroit: Pontiac's War in Rumor and History », *Ethnohistory*, 37, 3 (1990), p. 254-278 ; CLARENCE WALWORTH ALVORD, CLARENCE EDWIN CARTER éd., *Collections of the Illinois State Historical Library...*, *op. cit.*, Journal de CROGHAN, p. 49, 14 septembre 1765, Gage à Halifax, 10 août 1765, New York, [P.R.O., C.O., 5.83, f. 68. 1—A.L.S.] p. 67 ; FARMAR à Gage, 16-19 décembre 1765, Illinois, [P.R.O., C.O., 5.84, f. 217—C.], p. 133 ; CROGHAN à Gage, 16 janvier 1767, [Lansdowne MSS., 48:147—C.S.], p. 488 ;

Réactions françaises : raison d'État et embarras

Les autorités françaises de la Louisiane furent fort embarrassées par cette guerre d'indépendance de leurs anciens alliés que leur roi venait de livrer à leurs ennemis. Ainsi, depuis le fort de Chartres, le 20 avril 1764, le commandant De Villiers écrivait-il au Major Loftus incapable de surmonter le blocus amérindien du Mississipi, que la conspiration était générale même au Pays des Illinois où « l'arrivée de Pontiac a détruit en une nuit ce que j'avais fait en huit mois⁶⁸ ». Gouverneurs et commandants demeurèrent tous loyaux à leur roi, la raison d'État primant sur l'alliance ancienne désormais rompue avec les Amérindiens. Cependant, l'embarras fut général devant les protestations d'indignations des Amérindiens, de même que devant leurs déclaration d'amitié exprimant « qu'ils ne renonceront jamais à voir leur premier "père" qui les a toujours traités avec douceur et qu'ils ne continuent cette guerre que pour le conserver, que d'ailleurs ils ne trouveront point les mêmes avantages avec les Anglais, ni les mêmes bontés sous leur gouvernement ayant déjà éprouvé le ton de Maître de leur part⁶⁹ ». Gouverneurs et officiers se doivent d'obéir, ils retirent les troupes, refusent de fournir armes et poudre, incitent à l'accueil des militaires et des marchands britanniques. Lorsque, en 1765, se présentent les députés de quarante villages chouanons et illinois venus « rencontrer leurs pères dans la ville chaude » (la Nouvelle-Orléans), le gouverneur Charles Aubry n'accepte de les recevoir qu'en présence d'officiers britanniques⁷⁰. Cependant, le gouverneur demeure prudent, il ne peut pas tout refuser, aussi écrit-il qu'il « sera toujours bon de les (anciens alliés amérindiens) ménager pour le mal qu'ils pourraient nous faire ». On acceptera de donner un peu de poudre et de balles pour la chasse, mais la marge de manœuvre est mince : mesures de compassion contre la famine ou bien appui à la rébellion en sous mains ? Difficile de trancher. Le premier mobile vaut probablement pour « la ville chaude », mais le commandant Louis Groston de Saint-Ange au Pays des Illinois, manifestement plus empathique, répond plus probablement au second mobile. Devant les demandes pressantes des anciens alliés chouanons, celui-ci écrit qu'il ne peut pas fournir des munitions vu les circonstances de leurs guerres aux Anglais, mais qu'il ne peut pas non plus refuser toute aide. Il écrit au gouverneur d'Abadie :

68. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series...*, *op. cit.*, DE VILLIERS à Loftus, 20 avril 1764, (A.N., C., C¹³A_{44:94}—A.C.).

69. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series...*, *op. cit.*, [A.N.C., C¹³A44:131—A.C.], L. GROSTON DE SAINT-ANGE ET DE BELLERIVE, (commandant aux Illinois) à D'Abadie, 12 août 1764, p. 293.

70. *Ibid.*, AUBRY au ministre, 25 février 1765. [A.N.C., C¹³A45:41—L.S.], p. 458.

Vous pouvez sentir, Monsieur, dans quel embarras j'ai été avec ces gens là qui tous les jours me faisaient des demandes qui ne tendaient qu'à de grandes dépenses, et contraires aux intentions du Roi et aux ordres que vous m'avez donnés à ce sujet. D'un autre côté la crainte de les buter contre nous en rejetant toutes leurs demandes, qu'ils n'accusent les Français de les abandonner totalement, et qu'ensuite ils se livrent au désespoir, m'a fait passer de forts mauvais moments⁷¹.

À l'opposé, le gouverneur d'Abadie qui dresse un bilan de la cession des postes tout en déplorant le refus des anciens alliés d'obtempérer à ses ordres de paix avec les Anglais, juge que le « manque de parole et d'obéissance tient à ce que les Français les ont trop gâtés » :

Les sauvages regrettent sincèrement les Français, et ils s'aperçoivent qu'ils ne trouveront jamais dans le caractère anglais cette douceur et cette tolérance qui les attachait à nous. Je vous avoue cependant, Monseigneur, qu'elles ont été portées trop loin de notre part, les circonstances ont sans doute amené successivement les facilités qu'on a eues de donner à ces Sauvages avec autant de profusion. Il est sûr que cela est venu à un point très abusif qu'il n'aurait cependant pas été possible de reformer tout d'un coup⁷².

-
71. *Ibid.*, L. GROSTON DE SAINT-ANGE à D'Abadie, 9 novembre 1764, [P.H.S., B.T.P., P.G., 25 : pt. I, 291–C], p. 354 ; AUBRY au ministre, 25 février 1765, [A.N.C., C¹³A45:41—L.S.], p. 458.
72. ANF, Colonies C¹³ A , 4 M00-1296 A Vol. 44 (1764) Correspondance. Kerlerrec_F^o 21. D'ABADIE au ministre, 10 janvier 1764. Des nations sauvages qui habitent les possessions cédées à Sa Majesté britannique ; voir aussi, CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series... op. cit.*, Journal de D'ABADIE, 1763-1764, Commissaire Général de la Marine, Ordonnateur à la Louisiane. p. 180-182, 190, 207 ; D'ABADIE au ministre, Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1764, [A.N., C., C13A44:2I-33—L.S.]. p. 225 ; LOFTUS, Attempts to Ascend the River, [A.N., C., F³_{25:211}—C.] p. 233 ; À M. de CABARET DE TREPI aux Arkansas, 25 janvier 1764, p. 233 ; À M. de NEYON aux Illinois 30 janvier 1764, p. 242 ; NEYON DE VILLIERS à D'Abadie, Fort de Chartres, 20 avril 1764, (A.N., C., C13A44:92—A.C.), p. 289-290 ; [A.N., C., F³25:223—E.S.], Extrait de la lettre de M. de SAINT-ANGE, à M. D'Abadie Directeur général Commandant à la Louisiane, 15. juillet 1764, [A.N.C., C¹³A44:131—A.C.] ; SAINT-ANGE à D'Abadie, 12 août 1764, p. 293 ; SAINT-ANGE à D'Abadie, 9 novembre 1764, [P.H.S., B.T.P., P.G., 25 : pt. I, 291–C], p. 354 ; T. GAGE à Bouquet, 20 décembre, 1764, New York, [B.M., Add. MSS., 21.638, f.398—A.L.S.], p. 378, C. AUBRY au ministre de la Marine, 4 février 1765, Nouvelle-Orléans, [A.N., C., C¹³ A45:34-37—L.S.], p. 429 ; C. AUBRY au ministre, 12 février 1765, [A.N.C., C¹³ A45:38—L.S.], p. 434 ; C. AUBRY à D'Abadie, 21 février 1765, [A.N., C., C¹³ A45:53—C.], p. 441 ; C. AUBRY au ministre, 24 avril 1765, p. 487 ; FRASER à Campbell, 17 mai 1765, Caskias, [B.M., Add. MSS, 21.678. f. 55—C.]; Réponse de AUBRY au mémoire de Farmar qui lui a été donné le 24 mai 1765 (26 mai 1765), p. 513 ; MARC DE VILLIERS DU TERRAGE, *Les dernières années de la Louisiane française... op. cit.*, tiré du journal de d'ABADIE, en date du 20 janvier 1764, p. 177-178, 184-185-199.

Embarras renouvelé avec la cession de la rive droite du Mississippi à l'Espagne dont la nouvelle d'abord gardée secrète, n'est répandue qu'en 1765. Les Amérindiens offrent le même refus, mais l'absence prolongée de troupes espagnoles leur permit de concentrer leurs efforts contre l'invasion anglaise. Les autorités françaises s'efforcèrent de convaincre leur anciens alliés « que le sang espagnol et le sang français ne font qu'un ». Aux Espagnols, ils recommandent de reprendre « les usages français dans le gouvernement des Sauvages », c'est-à-dire l'offre de présents et la présence dans les postes « d'officiers intelligents qui connaissent leurs usages et savent la manière de les conduire ». Les Français inciteront en outre, leurs anciens alliés à s'établir, sur la rive occidentale du fleuve tandis que les Anglais se réjouissent de la diversion qui a cours⁷³.

L'offensive britannique

Les Britanniques reconnaissent l'ampleur de la révolte et les exceptionnelles qualités et de leadership de Pontiac⁷⁴. Ils savaient également que les Français avaient toujours été bien plus proches des Amérindiens qu'eux-mêmes. Deux stratégies s'affrontèrent en même temps qu'elles se complétèrent. Celle de la conquête militaire sans concession et par tous les moyens qu'appliqua le général en chef des armées britanniques en Amérique, Jeffrey Amherst : refus de la politique des présents, conquête militaire sans concession et par tous les moyens, y compris la guerre bactériologique. Le refus des présents galvanisa la résistance autochtone à cause de sa valeur symbolique relative à la possession territoriale, l'envoi de troupes n'obtint qu'un succès mitigé, mais la décision d'inviter des ambassadeurs amérindiens à négocier à Pittsburg pour leur remettre des étoffes portées préalablement par des varioliques eut un terrible effet⁷⁵. William Johnson

73. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series... op. cit.*, d'ABADIE au ministre, 30 septembre 1764, Nouvelle-Orléans, [A.N., C., C¹³A44:124—L.S.], [D'Abadie vient de recevoir la nouvelle concernant la cession de la Louisiane à l'Espagne], p. 316; CLARENCE WALWORTH ALVORD, CLARENCE EDWIN CARTER, éd., *Collections of the Illinois State Historical Library... op. cit.*, STIRLING à Gage, 15 décembre 1765, Illinois, [P.R.O., C.O., 5.84, f.223—C.], p. 124; C. AUBRY au ministre, 12 mars 1766, Nouvelle-Orléans, [A.N., C., F² 25:245—C.], p. 182; JAMES ADAIR, *The History of the American Indians; Particularly those Nations Adjoining to the Mississippi, East and West Florida, Georgia, South and North Carolina, and Virginia*, Londres, Edward and Charles Dilly, 1775. p. 292, 310, 359.

74. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd. *British series... op. cit.*, T. GAGE à Halifax, 14 avril 1764, [P.R.O., C.O., 5.83, f. 289—A.L.S.], p. 240, 241.

75. FRANCIS JENNINGS, *Empire of Fortune .op. cit.* p. 447. Le général Amherst commanda au colonel Bouquet de distribuer des couvertes portées par des varioliques. Nous n'avons pas de preuves qu'il le fit, mais nous savons que le chef des milices coloniales postées à Fort Pitt (Pittsburg) distribua des étoffes empoisonnées. Je remercie Denis Vaugois de m'avoir

incarnait la stratégie de conquête par une approche combinant diplomatie et puissance militaire. Il s'agissait pour le surintendant des affaires des Sauvages d'offrir des garanties concernant l'enjeu central, celui de la terre, pour pacifier la révolte. Dès l'été 1763, un Huron de Lorette du nom de Vincent, portait pour la Fédération des Sept Feux, un collier dans les Grands Lacs pour y inviter les nations en guerre de joindre la chaîne du Covenant avec les Britanniques et les rassurer quant aux intentions du roi d'Angleterre qui ne voulait pas « s'approprier de leurs terres comme sa propriété, et ne souhaitait pas davantage de privilèges que ce dont avait joui le roi de France, c'est à dire favoriser le commerce, voir à leur bien et à leur bien-être⁷⁶ ». Alors que spéculateurs, colons et traiteurs aux pratiques douteuses traversaient les Appalaches en Ohio et en Virginie particulièrement risquant d'aggraver le conflit, le roi George III édictait en octobre 1763, la Proclamation Royale qui accordait aux terres cédées par la France, à l'exception de la zone seigneuriale de la province de Québec⁷⁷, le statut de territoire indien pour lequel était reconnu un droit de possession aux premiers occupants de même qu'un encadrement strict des modalités de transfert de territoires par traités. Un premier traité fut conclut à Niagara, à l'été 1764 et finalement le 5 septembre 1766 à Fort de Chartres. Les Britanniques y obtiennent le « consentement et l'approbation des chefs amérindiens de s'établir dans leur pays⁷⁸ » et Pontiac, insistant toujours sur la question foncière, accepte le traité dans la mesure où « leur Père le roi d'Angleterre ne considèrera pas la prise de possession des forts que les Français possédaient comme un titre accordé à ses sujets pour qu'ils prennent possession de leur pays, puisqu'ils n'en ont jamais vendu quelques portions aux Français⁷⁹ ». Pontiac demandait ensuite à son « père » dans le langage politique

transmis cette information. Voir le site Internet : http://csestore.cse.org.in/full6.asp?foldername=20040229&filename=news&csec_id=50&csid=38 (décembre 2006)

76. J. SULLIVAN et al. [W. JOHNSON] , *The papers of Sir William Johnson...*, *op. cit.*, vol. 10, p. 292-294.
77. Les autorités coloniales britanniques considérèrent, à partir de 1767, que les villages indiens et leurs territoires de chasse sis à l'intérieur de la zone coloniale avaient le statut de territoires indiens protégés par la Proclamation Royale. DENYS DELÂGE et JEAN-PIERRE SAWAYA, *Les Traités des Sept Feux avec les Britanniques. Droits et pièges d'un héritage colonial au Québec*, Québec, Septentrion, 2001, p. 106-125.
78. CLARENCE WALWORTH ALVORD, EDWIN CARTER, eds., *Collections of the Illinois State Historical Library...*, *op. cit.*, T. GAGE à Conway, 23 septembre 1765, New York, [P.R.O., C.O., 5.83, f. 723—A.L.S.] , p. 85.
79. *Ibid.*, Journal de CROGHAN, p. 40-46; « But being informed, Since M^r Sinnott had retired by the Deputed of the Six Nations Delawares & Shawanese, that every difference subsisting between them & the English was now settled, they were willing to Comply, as the other Nations their Bretheren had done and desired that their Father the King of England might not look upon his taking Possession of the Forts which the French formerly possess as a title

d'alors, « d'avoir pitié de ses enfants comme leur ancien père le faisait » Cela impliquait dans l'immédiat, de faire crédit pour la poudre et le plomb⁸⁰. Il s'agit d'un langage métaphorique traditionnel chez les Algonquiens pour exprimer l'obligation du « père » d'instaurer l'échange par le don⁸¹.

Formellement, la nouvelle alliance anglo-amérindienne s'inscrivait dans la filiation de la franco-amérindienne, mais les rapports n'étaient plus de même nature : les « patriotes amérindiens » n'avaient pas pu empêcher l'implantation des Britanniques qui par contre, avaient dû faire d'importantes concessions avec la création d'un territoire indien, ce qui allait inciter à la révolte les coloniaux américains privés de l'accès aux terres des Appalaches. Entre temps, Amherst fut rappelé en Angleterre tandis que la politique d'accommodation de William Johnson le conduisit à s'inspirer de plus en plus les manières françaises. L'on récupéra d'abord les médailles à l'effigie du roi de France pour offrir des médailles à celles de Georges III⁸². L'on dut avoir recours aux interprètes canadiens⁸³. Pour le commerce, la concurrence des marchands canadiens demeura forte, particulièrement celle venant des villages du Haut Mississippi, il fallut aux Britanniques intégrer la méthode canadienne consistant à aller au devant des Amérindiens⁸⁴. Tout en reconnaissant l'habileté diplomatique des Français et leurs anciennes liaisons, les

for his Subjects to possess their Country, as they never had sold any part of it to the French, & that I might rest satisfied that whenever the English came to take possession they would receive them with open Arms». (Notre traduction).

80. *Ibid.*, p. 46, « Father be strong and take pity on us your Children as our former Father did, 'tis just Hunting Season of our Children, our Fathers the French, formerly used to Credit his Children for Powder & Lead to Hunt with, I request in behalf of all the Nations present, that you will speak to the Traders now here to do the same, my Father once more I request you will take pity on us, & tell your Traders to give your Children Credit for a little powder & Lead, as the Support of our Familys depend upon it, we have told you where we live, that whenever you want us & let us know it, we will come directly to you ». (Notre traduction).
81. MARY BLACK ROGERS, « Varieties of "Starving" : Semantics and Survival in the Subarctic Fur Trade, 1750-1850 », *Ethnohistory*, 33, n° 4, automne 1986, p. 353-383.
82. E. ZAY, *Médailles d'honneur pour les Indiens*, Paris, Société française de numismatique, 1889, 8 p.
83. CLARENCE WALWORTH ALVORD, CLARENCE EDWIN CARTER, édés., *Collections of the Illinois State Historical Library... op. cit.*, p. XXV.
84. CLARENCE WALWORTH ALVORD, *The Mississippi Valley in British Politics: A Study of the Trade, Land Speculation, and experiments in Imperialism Culminating in the American Revolution*, New York, Russell & Russell, 1959, vol. 1, p. 296-299; vol 2, p. 56; CLARENCE WALWORTH ALVORD, CLARENCE EDWIN CARTER, édés., *Collections of the Illinois State Historical Library... op. cit.*, FRASER à [Haldimand], 14 mai 1766, [B.M., Add. MSS., 21686, f. 34—L.S.], p. 228-230; W. JOHNSON à T. Gage, 15 janvier 1767, Johnson Hall, [D.H.N.Y., 2:833 et seq.], p. 483.

Britanniques ne les craignent pas moins, c'est pourquoi ils travaillèrent à en limiter l'influence⁸⁵.

Les Britanniques qui avaient été longtemps contraints par leurs alliés Iroquois à s'entre désigner par le terme de « frères », ont repris au Canada, après la Conquête, les métaphores diplomatiques du « père » et des « enfants ». La Proclamation royale de 1763, sans utiliser ce vocabulaire, en retient l'esprit. Tout en garantissant des droits aux Indiens, elle prévoit les mécanismes de leur dépossession par le transfert des terres tenues en propriété collective, soi-disant caractéristique de « l'enfance de l'humanité », vers la propriété privée.

Les Britanniques introduisent cependant une variante dans la représentation familiale de l'alliance. Contrairement aux Français pour qui toutes les nations amérindiennes étaient des « enfants » relativement égaux et pouvant avoir accès directement à leur « père », les Britanniques fidèles à la logique de l' « *indirect rule* » qui caractérise leur manière de coloniser ont élevé au dessus des autres, cet « enfant aîné » qu'était la Ligue Iroquoise des Six nations. Les nations anciennement alliées des Français leur furent subordonnées.

L'alliance Anglo-Amérindienne 1760-1774

Nous ne connaissons pas avec précision la taille de la population autochtone à cette époque. Retenons cependant pour ordre de grandeur, environ 75.000 Amérindiens dans les régions de l'Ohio et des Grands Lacs. Probablement autant dans le bassin du Mississipi. Même s'il fallait doubler ces nombres, ils seraient encore bien inférieurs au million et demi de colons anglo-américains. La démographie place donc les partenaires de l'alliance dans un rapport terriblement inégal. Il en va de même du contexte géopolitique, une fois écarté le jeu de la balance du pouvoir de l'ancienne rivalité franco-britannique.

Londres n'a pas réussi à contenir la population de ses vieilles colonies de la côte atlantique hors du territoire réservé aux premières nations. Partout, se maintient la pression énorme pour la terre. En 1768, à Fort Stanwix (New York), les représentants britanniques conclurent avec les Iroquois et en partie à l'avantage ces derniers, en présence d'environ 3000 Amérindiens, un traité qui repoussait la frontière vers l'Ouest jusqu'à la rivière Ohio. Cela devait être définitif et permanent, mais le débordement des colons se poursuivit.

85. *Ibid.*, *Lyman's Reasons for a Settlement on the Mississippi*, 1766, [Darmouth MSS., 251—A.L.], p. 265-266; CLARENCE WALWORTH ALVORD., éd. *British series... op. cit.*, F. HALDIMAND à T. Gage, 25 février 1768, Pensacola, [B.M., Add. MSS., 21663, f. 196—Draft], p. 410-414.

La Révolution des Treize colonies avait, entre autres mobiles, la volonté d'expansion coloniale vers l'Ouest. Du point de vue des nations amérindiennes, l'enjeu essentiel demeurait donc celui de la terre et les Américains l'ennemi principal. Elles s'allièrent spontanément, pour le plus grand nombre avec les Britanniques cantonnées au Canada. Ceux-ci se trouvaient désormais placés dans une position analogue à celle des Français d'autrefois par la dépendance militaire à l'égard des guerriers amérindiens. Tout comme les Français, les Britanniques connaissaient l'antagonisme opposant coloniaux américains et amérindiens pour la terre. De manière plus fondamentale, les Britanniques ont su exploiter les contradictions du combat des Patriotes américains « pour la liberté et contre l'oppression ». Ce combat pour la liberté ne concernait ni les Amérindiens dont les Patriotes américains voulaient continuer de s'accaparer du territoire, ni les esclaves dont les mêmes Patriotes voulaient tout autant continuer de s'approprier de leurs personnes et de leur travail. Les Britanniques ont donc renouvelé leurs promesses aux Amérindiens concernant la protection de leurs terres⁸⁶ et ils ont offert l'émancipation aux esclaves américains qui joindraient les troupes britanniques. On estime que 80 000 à 100 000 esclaves, soit près du cinquième de la population esclave d'alors a fui au moins temporairement ses maîtres⁸⁷. Certes, cette politique d'appui aux victimes de l'expansion coloniale relevait principalement de considérations pragmatiques, mais elle n'était pas dépourvue de considérations humanitaires, celles relevant des obligations morales de la monarchie de protection des peuples non seulement dans le royaume, mais dans l'empire, celles des idéaux des Lumières en Grande-Bretagne où une décision juridique de Lord Mansfield de 1772 avait interdit aux maîtres emmenant leurs esclaves en Angleterre le droit de les ramener dans les colonies ou encore de les vendre pour les « exporter »⁸⁸. Enfin, cette politique n'était pas non plus dépourvue de cynisme : l'esclavage n'était pas encore aboli en Grande-Bretagne, mais on en faisait la promotion dans le camp ennemi ; de la même manière les autorités coloniales considéraient les Amérindiens sujets de leur couronne, mais non pas ceux de la couronne rivale. Bref, à titre d'exemple, avant 1763, Paris avait, considéré que les Amérindiens de la Nouvelle-France étaient sujets du roi de France tandis qu'il affirmait que les Iroquois de New York n'étaient pas des sujets, mais des alliés souverains de la couronne anglaise. Les prétentions de Londres avant 1763 s'étaient exprimées exactement en sens inverse, c'est à dire que les Amérindiens de la Nouvelle-France n'auraient pas été assujettis, mais seraient demeurés des alliés,

86. DENYS DELÂGE ET JEAN PIERRE SAWAYA, *Les traités des Sept-Feux...*, *op. cit.*, p. 197-225.

87. GEORGE M. FREDERICKSON, « Redcoat Liberation », *The New York Review of Books*, 10 août 2006, p. 51.

88. *Ibid.*, p. 51.

ce qui impliquait que la France ne pouvait prétendre à une souveraineté sur les nations amérindiennes de sa colonie. En revendiquant pour elles-mêmes précisément ce qu'elles niaient pour la couronne rivale, les autorités coloniales avaient été conduites à reconnaître à tout le moins les affirmations de souveraineté des Amérindiens⁸⁹. Évidemment, après 1763, Londres eut tout intérêt à affirmer que les Amérindiens de la Nouvelle France avait été assujettis du temps du régime français ce qui justifiait le transfert de souveraineté. Les antagonismes inter et intra-impériaux laissent donc apparaître une face cachée de l'impérialisme colonial.

La Révolution américaine: Le retour du « père » français?

La France s'est alliée aux coloniaux d'Amérique rebelles contre l'autorité de Londres. Était-ce le retour tant attendu du « père français » qui, à l'image de Mitchabous, s'était enfin réveillé et venait à la rescousse de ses « enfants abandonnés » pour combattre le conquérant anglais? Ou bien était-ce le retour du « père français » qui, après avoir abandonné ses « enfants » venaient les frapper en s'alliant aux Américains « mangeurs de terre »? La « mémoire du cœur » des Amérindiens les aurait portés à accueillir leur ancien « père », mais l'analyse des enjeux les décida à demeurer loyaux à leur nouveau « père britannique ». C'est ainsi que des Outaouais et d'autres nations des Grands Lacs, des officiers français demeurés au pays tel Lacorne de Saint- Luc où des Métis tel Charles Michel de Langlade de la Baie Verte (Green Bay), des coureurs de bois qui tous, les uns comme les autres, avaient combattu les Anglais sur la Monongahela en 1758 ou sur les Plaines d'Abraham en 1759, combattirent désormais les Américains lors de leur « invasion » pour prendre Montréal en 1775 ou encore, en 1777, aux cotés de la grande expédition britannique de Burgoyne défaite dans l'État de New York.

Entre-temps, en contravention des ordres de leur gouvernement, le marquis de Lafayette accompagné du baron Dekalb et de 12 officiers avaient débarqué en Caroline du Sud en juin 1777, pour se joindre, à titre de volontaires imbus des idéaux de liberté. Ils joignirent les rangs de l'armée du Congrès. Lafayette et Dekalb se voyant assignés le titre de majors généraux. Le général Washington confia à Lafayette, entre autres missions, de chercher à ressusciter l'alliance franco-amérindienne pour la mettre au service des Patriotes américains. Le marquis se

89. DENYS DELÂGE et MARC JETTEN, *Les Sept Feux, les alliances et les traités, autochtones du Québec dans l'histoire*. Rapport soumis à la Commission Royale d'Enquête sur les peuples autochtones, 30 juillet 1996, p. 9-25, disponible dans: [CD ROM], *Pour Sept Générations*, legs documentaire de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, Ottawa, Libraxus Inc., 1997.

rendit d'abord chez les Iroquois avec l'espoir que « l'amour du sang français mêlé à l'amour des louis d'or français⁹⁰ » allait engager les Iroquois hésitants à se rallier. Lafayette devait également préparer l'invasion du Canada à laquelle il dût renoncer faute de moyens. Bien reçu par les Iroquois, baptisé même du nom de « Kayewla », s'imaginant réveiller « leur ancien amour pour les Français⁹¹ », Lafayette se trompait faute de connaître la force de l'antique « *covenant* » qui rattachait la Ligue au roi d'Angleterre depuis le XVII^e siècle⁹². Lors de la rencontre des chefs des nations de la Ligue Iroquoise avec les commissaires des Affaires indiennes, ceux-ci jugent que ce pourrait être de quelque utilité que le major français et quelques uns de ses officiers se montrent en public⁹³. Bref, voilà ces hommes confinés à la parade et à la vitrine avec un officier qui aidera les Oneidas à construire un petit fort de bois⁹⁴.

L'arrivée de la nouvelle d'un traité d'alliance entre la France et les Treize colonies insurgées, signé le 6 février 1778 incita les Patriotes à renouveler un projet d'invasion au Canada qu'ils confiaient à Lafayette. Celui-ci fit parvenir une lettre destinée aux « Sauvages du Canada »⁹⁵. Celle-ci s'ajoutait à une première lettre de l'amiral Jean-Baptiste d'Estaing invitant les « Français d'Amérique à s'allier aux Patriotes américains », lettre qui fut diffusée au Canada par des sympathisants canadiens et amérindiens⁹⁶. La missive de Lafayette du 18 décembre 1778 brasse le chaud et le froid :

-
90. M.-J.-GILBERT marquis de LAFAYETTE, *Mémoires, correspondance et manuscrits du Général Lafayette, publiés par sa famille*. Paris, Leipzig, Brockhaus & Avenarius, 1837, vol. 1, Fragment d'une lettre au président du congrès, p. 165-166; voir aussi: STANLEY J. IDZERDA, éd., *Lafayette in the Age of the American Revolution: Selected Letters and Papers, 1776-1790*, Ithaca, London, Cornell University Press, 1979, vol. 2, « To Henry Laurens, 10 mai 1778 », p. 47-48, 165, 475.
91. M.-J.-GILBERT marquis de LAFAYETTE, *Mémoires... op. cit.*, vol. 1, *Mémoire de ma main jusqu'en l'année 1780*, p. 43.
92. BARBARA GRAYMONT, *The Iroquois in the American Revolution*, Syracuse, New York, Syracuse University Press, 1972, p. 274.
93. M.-J.-GILBERT marquis de LAFAYETTE, *Mémoires, correspondance et manuscrits... op. cit.*, vol. 2, « Voyage aux États-Unis en 1784 », p. 98-103; STANLEY J. IDZERDA, éd. *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 1. « To George Clinton, 27 février 1778 », p. 324-325; *Ibid.*, vol. 1, « To [the President of Congress], 20 février 1778 », p. 307-308-330.
94. M.-J.-GILBERT marquis de LAFAYETTE, *Mémoires, correspondance et manuscrits... op. cit.*, vol. 1, Fragment d'une lettre au président du Congrès, p. 165.
95. STANLEY, J. IDZERDA, éd., *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 2, « To Timothy Bedel, 18 décembre 1778 », p. 211-212.
96. MARCEL TRUDEL, *Louis XVI, Le Congrès Américain et le Canada, 1771-1789*, Québec, Éditions du Quartier Latin, 1949, p. 152-155.

Mes Enfants, c'est votre Père qui désire vous parler [...]. Vous vous souvenez que vos Pères vous disent en quittant le Canada que vous les reverriez repaître un jour ou l'autre [...] vous n'avez pas non plus oublié la promesse que vous fîtes de vous joindre à eux et aussitôt ils recommenceraient la guerre avec les Anglais. Hé bien ! Mes Enfants, ils vont vous tenir parole, et c'est à vous à leur tenir celle que vous leur avez donnée⁹⁷.

Lafayette manipule ici la mémoire à ses fins en capitalisant sur l'espoir d'un retour pour ensuite inventer une fictive promesse de loyauté. Le marquis reprend les métaphores diplomatiques de l'alliance des membres d'une même famille qui se tiennent par la main : « Vous savez que vos Pères voulant prendre les treize États d'une main et le Canada de l'autre pour les joindre ensemble contre nos ennemis et que le roi a envoyé une déclaration aux Canadiens pour leur promettre ses secours⁹⁸ ». Proclamation de victoires américaines, « dénonciation des mensonges britanniques », chagrin d'apprendre que plusieurs de ses « enfants » étaient du parti des Anglais, magnanimité pour excuser les erreurs de l'ignorance, tout ce discours préparant une menace de châtement : « il serait bien fâcheux pour vos Pères d'être obligés de frapper sur leurs Enfants lorsqu'ils viendront exterminer tous les ennemis sans distinction⁹⁹ ».

L'invasion/libération n'eut pas lieu et les Amérindiens domiciliés demeurèrent malgré des divisions majoritairement loyaux à George III, à l'exception des Abénaquis dont le village de Saint-François d'Odanak avait été brûlé en 1759 par les troupes du colonel Rogers¹⁰⁰. Ailleurs, les Patriotes firent également appel à des officiers français pour symboliser l'alliance des États-Unis, de la France et de l'Espagne. Ainsi, le colonel de Labalme se joignit-il à un Canadien Godefroi de Lintot pour, depuis le Fort Pitt en Ohio, atteindre le pays des Illinois. Lintot parlait plusieurs langues amérindiennes et maintint d'excellents rapports avec ses hôtes, mais l'officier américain du Fort de Vincennes, sur la rivière Ouabache (Wabash), en Indiana, mit fin à cette mission la jugeant dangereusement préjudiciable aux Patriotes : « Le rappel au retour du roi de France pourrait conduire,

97. STANLEY, J. IDZERDA, éd., *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 2, « To the Canadian Indians: Le Marquis de la Fayette, General dans les Troupes des États Unis de l'Amérique, à mes Enfants les Sauvages du Canada », 18 décembre 1778, p. 434-436.

98. *Ibid.*

99. *Ibid.*

100. JEAN-PIERRE SAWAYA, *Alliance et dépendance: comment la couronne britannique a obtenu la collaboration des Indiens de la vallée du Saint-Laurent entre 1760-1774*, Québec, Septentrion, 2002.

affirmait-il, à chasser les Américains¹⁰¹ ». Pour sa part, Labalme ne crût pas en la possibilité d'un rapprochement des Amérindiens avec les Américains, car :

Eu égard de la conduite des habitants de ces frontières ici, car excepté le commandant du Fort Pitt, tous ont des procédés révoltants envers les Indiens, pendant qu'on traitait de Paix au Fort, un parti de huit hommes va chez les Nations pour massacrer quelques Indiens, d'autres vont voler quatre chevaux près de leurs camps, de toutes ces friponneries et de ces perfidies, il doit résulter un grand fond de haine qui engendre nécessairement la guerre dont plusieurs familles sont victimes; voilà le résultat des désordres et des inconséquences qui semblent caractériser dans beaucoup d'occasion messieurs les colons anglais¹⁰².

Les observations du marquis de Lafayette n'atteignent jamais cette lucidité. Elles instrumentalisent l'affection des Amérindiens pour les Français aux fins du projet révolutionnaire américain. Le procédé n'est dépourvu ni de chauvinisme ni de condescendance. Après leur indépendance, les Américains ont conclu un traité avec la Ligue iroquoise des Six nations en octobre 1784, à fort Schuyler, autrefois Fort Stanwix, près de l'actuel Rome, New York. Le traité très dur était fondé sur le droit de conquête et il imposait d'importantes concessions de territoires. Qui plus est, il était imposé à des chefs iroquois non autorisés à négocier qui furent de surcroît retenus en otage¹⁰³.

Ce traité auquel Lafayette fut invité à prendre la parole le plaçait en position très délicate de deux manières. D'abord, il révélait l'antagonisme entre la nouvelle République et les nations amérindiennes que le marquis avait voulu rallier. Ensuite il laissait émerger une tension entre deux mémoires du « père » français, la sienne et celle dont les Américains indépendants n'avaient plus que faire. C'est peut être ce malaise qu'exprime Lafayette lorsqu'il se dit ennuyé de son métier de père : « Me voici dans le pays sauvage, mon cher cœur, entouré de Hurons et d'Iroquois, et fort ennuyé du métier de père de famille qu'on m'a forcé de faire ici; je vous ai mandé que mon influence pouvait être utile au traité qui se négocie avec toutes les nations¹⁰⁴ ». Le marquis accepta tout de même « de dire aux Indiens ce que

-
101. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd., *Virginia Series, vol II: Kaskaskia Records, 1778-1790*, Springfield, Illinois State Historical Library, 1909, Collections of the Illinois State Historical Library, vol. V, 1, p. 169-170; THOMAS BENTLEY à George R. Clark, 30 juin 1780, [Drapier MSS., 50J51 — A.L.S.], il écrit de Port Vincennes.
 102. CLARENCE WALWORTH ALVORD, éd., *Virginia Series...*, *op. cit.*; COLONEL DE LA BALME à LUZERNE, 27 juin 1780 [B.M., 21841, f. 196. -Copy.], de Fort Pitt, p. 165-166.
 103. FRANCIS JENNINGS, éd., *The History and culture of Iroquois Diplomacy, An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1985, p. 200.
 104. STANLEY J. IDZERDA, éd., *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 3, lettre à Adrienne de Lafayette, 4 octobre 1784, p. 416-417.

les commissaires voulaient qu'il mentionne¹⁰⁵ ». Il parla, lui Kayewla, comme un « père » prêt à oublier le mal perpétré par ses « enfants » reprenant le métaphore de la « grande île », d'Onontio semblable au soleil dissipant les nuages, prenant par la main les Américains, frères des Indiens et amis des Français, pour une alliance heureuse formant une « chaîne forte et durable ». Il termina par cette recommandation qui occultait le caractère militaire de ce traité : « en vendant vos terres, ne consultez pas un baril d'eau-de-vie [...] [faites] des marchés raisonnables¹⁰⁶ ». Lafayette rapporte ensuite la réponse d'un orateur mohawk s'excusant d'avoir « fermé nos cœurs à tes conseils¹⁰⁷ », assumant à l'occasion de ce traité inégal de conquête, que dans la « vente de nos terres » c'est des « fortes liqueurs » que proviennent « toutes nos misères et tous nos malheurs », et confirmant la justesse des paroles de Lafayette sept années auparavant, sur le caractère indissoluble de la chaîne d'alliance entre l'Amérique et la France¹⁰⁸. Un autre orateur iroquois lui remit un collier reçu de Montcalm vingt ans auparavant¹⁰⁹. Tout en rappelant le caractère non représentatif des orateurs Iroquois à ce traité, remarquons ici le mécanisme d'intériorisation de la conquête par l'auto-accusation.

Voilà Lafayette doublement conforté et satisfait d'abord pour « sa grande influence sur les Indiens » au service des commissaires qui l'avaient invité et ensuite pour la reconnaissance qu'expriment les orateurs iroquois¹¹⁰. Cependant, James Madison qui accompagnait Lafayette au traité de Fort Schuyler fut outré de ce discours et en fit part à Thomas Jefferson alors à Paris pour des négociations. Comment des commissaires avaient-ils pu mettre en scène un étranger parlant en son nom personnel à l'occasion d'un traité entre les États-Unis et des nations indiennes ? Qui plus est, toute la mise en scène centrée autour de l'attachement, par ailleurs réel des Indiens à la personne du marquis, avait pour effet de détourner la conclusion du traité de ses objectifs, c'est-à-dire la loyauté des Indiens signataires à la nouvelle république, cela non pas par l'intermédiaire d'une loyauté à la France et encore moins à une personne sur le mode du clientélisme d'ancien régime.

105. *Ibid.*, vol. 3, lettre aux commissaires du Congrès, 30 septembre 1784, p. 253-254. p. 253-254, (notre traduction). Voir aussi : lettre à George Washington, 18 octobre 1784. ; BARBARA GRAYMONT, *The Iroquois... op. cit.*, p. 274.

106. M.-J.-GILBERT marquis de LAFAYETTE, *Mémoires, correspondance et manuscrits... op. cit.*, vol. 2, « Voyage aux États-Unis en 1784 », p. 98-103.

107. *Ibid.*, p. 101.

108. *Ibid.*, 101-102.

109. *Ibid.*, p. 103.

110. STANLEY J. IDZERDA, éd. *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 5, lettre à Alexander Hamilton, 8 octobre 1784, p. 263-264 ; M.-J.-GILBERT marquis de LAFAYETTE, *Mémoires, correspondance et manuscrits... op. cit.*, vol. 2, « Voyage aux États-Unis en 1784 », p. 98-103.

Madison avait tenté d'intervenir lors des préparatifs pour limiter à un caractère privé la rencontre de Lafayette et des chefs Iroquois. Il avait échoué à cause de l'attachement des Iroquois au marquis. Malgré l'embarras suscité, Lafayette prit la parole, éclipsant tous les autres orateurs. Certains s'en plainquirent à Madison exigeant le départ du marquis; et Madison de conclure :

Le marquis ne fut pas insensible à ces remarques, mais se consola en pensant au service que, par son discours aux Indiens, il aurait rendu aux États-Unis. Je suis persuadé que cela lui a également plu d'une autre manière puisque cela donnera lieu à un brillant reportage dans les Gazettes d'Europe et qu'il sera anxieux de le voir publier¹¹¹.

Madison écarte ici définitivement la mémoire de l'alliance franco-amérindienne comme fondement de la mémoire républicaine américaine. Le rappel de cette mémoire à des fins militaires en période de guerre d'Indépendance prenait fin. Était-ce précisément parce que cela n'était plus recevable et de surcroît parce que cela exprimait une nostalgie, que les chefs iroquois insistèrent pour que le marquis prenne la parole? La République américaine allait donc cultiver précieusement la participation française, d'ailleurs décisive, à la réalisation de l'indépendance, sans intégrer la mémoire de l'alliance franco-amérindienne. Cela s'explique parce que cette alliance ne contribua guère à la victoire des Patriotes, ensuite parce que la fondation de la nouvelle république portait, outre l'idéal de liberté, celui de la conquête des terres à l'ouest. On comprend dès lors que l'histoire de l'alliance franco-amérindienne sur les territoires des Grands Lacs et de la vallée du Mississippi devenus partie des États-Unis ne fasse pas partie du récit narratif de la création de ce grand pays.

Lafayette, âgé de 69 ans, revint aux États-Unis d'août 1824 à septembre 1825 pour commémorer, sur l'invitation du Congrès, le cinquantième anniversaire de la première grande bataille de la Révolution américaine à Bunker Hill, Boston. Il fit à cette occasion un grand tour du pays visitant chacun des 24 États d'alors. Reçu partout en héros pour sa contribution à l'indépendance américaine, tout particulièrement lors de la bataille de Yorktown en Virginie, il y eut l'occasion de rencontrer des Indiens en Georgie, en Alabama, en Illinois et dans l'État de New York. Ceux-ci, lui expriment le bonheur de revoir un « ami et un père¹¹² », « l'envoyé du Grand Esprit, le grand guerrier français venu jadis les délivrer de la tyrannie des Anglais¹¹³ ». Le marquis, dans sa correspondance, souligne la chaleur

111. STANLEY J. IDZERDA, éd. *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 3, JAMES MADISON à Thomas Jefferson, 17 octobre 1784, p. 271-274.

112. A. LEVASSEUR, *Lafayette en Amérique, en 1824 et 1825 ou Journal d'un voyage aux États-Unis*, Paris, Librairie Baudouin, 1829, tome 2, p. 4-6.

113. *Ibid.*, p. 179, 181.

de l'accueil, son émotion, la beauté et l'exotisme des costumes. Pas la moindre allusion cependant aux guerres que, du Nord au Sud, la république mène contre les Indiens, ni non plus du processus en cours, d'expropriation des villages sédentaires des Creeks et des Cherokees. Bref, aucune mention du « problème indien » portant alors de chaude actualité¹¹⁴.

Le régime britannique au Canada et les « enfants » attardés

Jusqu'à la fin des guerres avec la nouvelle république, les autorités britanniques ont assumé un rôle de « père » médiateur, pourvoyeur et défenseur envers leurs « enfants ». Ceux-ci leur assuraient en contrepartie un appui guerrier souvent décisif.

Après 1815, avec la fin des guerres anglo-américaines, le recul de la traite des fourrures, la montée de l'immigration, l'essor du commerce du bois, l'intensification de la colonisation, le roi « père » n'a désormais nul besoin de ses « enfants ». Imbu de préjugés raciaux, il les juge attardés dans les premiers âges de l'humanité.

Le processus d'expropriation des terres des Indiens s'est accéléré et la politique des présents a été progressivement abandonnée. Dans les archives de l'époque, le « père » dit qu'il a deux enfants, le rouge et le blanc, qu'il les aime également, mais qu'advenant la situation où l'enfant blanc manquerait de terres et que l'enfant rouge en aurait en trop, ce serait de son devoir de père d'en ôter « à ses enfants Sauvages pour donner aux blancs¹¹⁵ ».

Devenus des intrus sur leurs propres terres, voilà les Amérindiens, disent les nombreuses pétitions « nus et misérables ». Ils invoquent l'obligation de leur « père » de les tirer de la détresse. Ils font appel au devoir moral des riches de partager leur richesse. Ils rappellent surtout la dette des « blancs » à leur égard : alors qu'ils étaient puissants, les Amérindiens n'ont-ils pas reçu avec générosité ces premiers colons misérables, n'ont-ils pas eu pitié d'eux, ne les ont-ils pas autorisés à s'installer sur leurs terres ? Maintenant que la situation s'est inversée, c'est au tour du roi d'être le donateur, d'habiller et de nourrir ses « enfants misérables ». À l'époque de la révolte des Patriotes et des revendications des citoyens du Haut et du Bas-Canada pour réduire les prérogatives royales et pour obtenir un gouvernement responsable, les Amérindiens s'inscrivent dans une toute autre

114. *Ibid.*, p. 4-6, 164, 175, 302-323.

115. Bibliothèque et Archives Nationales du Canada, RG 10, bob. C-10999, vol. 8., p. 8677-8678.

logique : ils demandent au roi d'être un bon « père », de les prendre en pitié. Ils ne demandent à vrai dire presque rien, simplement de maintenir la politique des présents. Ils cherchent à placer le roi dans l'obligation de donner, plus précisément de redonner (selon la logique du don et du contre-don). Ils imploront sa sollicitude.

Au bout du compte, ces faux « enfants » n'obtiennent presque rien. Leur démarche exprime d'abord leur dépendance et leur assujettissement. C'est que ce « père » que les « enfants » amérindiens invoquent n'envisage jamais que l'« enfant rouge » grandisse. L'octroi, en 1848, du gouvernement responsable aux Canadiens marque une étape vers la reconnaissance de leur maturité politique. Il n'en alla jamais de même pour les Amérindiens. L'« enfant rouge » ne pouvait accéder à la responsabilité qu'à la condition de renoncer à son statut d'Indien¹¹⁶. Comme toute personne mineure, il devait, obtenir l'autorisation de son « père » pour vendre ou louer, pour consommer de l'alcool, pour circuler, pour tenter des actions en justice, pour s'associer, pour signer un contrat, pour voter, etc. Son affranchissement était au prix de son assimilation. Jusque dans les années 1960, un Indien qui recevait un diplôme collégial ou universitaire perdait du fait même son statut d'Indien.

Encore aujourd'hui, c'est le « père », c'est à dire le gouvernement fédéral, à titre de fiduciaire, qui détermine le statut des descendants issus des mariages de ses « enfants rouges ».

La vente de la Louisiane

Le 9 mars 1803, à la Nouvelle-Orléans, lors d'une cérémonie protocolaire en présence de représentants de l'Espagne, de la France et des États-Unis, le drapeau espagnol était abaissé et le drapeau français hissé, le lendemain, c'était ce dernier qui était abaissé tandis qu'était hissé le drapeau américain, symbolisant l'achat de la Louisiane par les États-Unis qui doubleront ainsi leur territoire pour la somme de 15 000 000 \$. La cérémonie résultait de négociations multilatérales dans le contexte des guerres napoléoniennes en Europe et dans les Antilles où Haïti venait de s'arracher à l'esclavage en défaisant les troupes de l'empereur et en obtenant son indépendance. Les Amérindiens passaient donc du « père » français à l'espagnol à l'américain. Le « père » espagnol avait inscrit son rôle dans la continuité de son prédécesseur, la présence espagnole s'étant limitée, pour l'essentiel, à une administration coloniale et au maintien de garnisons faiblement

116. DENYS DELÂGE et JEAN-PIERRE SAWAYA, *Les traités des Sept-Feux... op. cit.*, p. 157-160, 221-225, 234.

distribuées sur l'ensemble du territoire¹¹⁷. Il en alla autrement des Américains à l'égard desquels, le vocable de « *Great Father* » fut utilisé certes, mais souvent en alternance avec la désignation de « Longs Couteaux »¹¹⁸.

L'opposition entre les régime français et étasunien ne doit cependant pas nous faire oublier la coexistence sur cet immense territoire d'interaction coloniale, deux univers : celui, restreint, de la basse Louisiane depuis les environs de Natchez, Mississipi vers l'aval avec des débuts d'agriculture commerciale fondée sur l'esclavage et celui, partout ailleurs, de la traite des fourrures. Dans le premier, densément peuplé par des sociétés indigènes sédentaires, les Français avaient été également des « Longs Couteaux » contre les Chitimachas du Delta et contre les Natchez de l'agglomération du même nom pour s'approprier de leurs riches terres et les réduire à l'esclavage. Cet antagonisme n'existait pas dans la traite des fourrures. Celle-ci avait pour centre Saint-Louis autour de la famille Chouteau qui employait partout des Canadiens et des Métis très proches culturellement et maritalement des communautés amérindiennes¹¹⁹. Cela n'impliquait pas l'inexistence de conflits, classiques dans la traite des fourrures, lorsque les coureurs de bois et les voyageurs vendaient des armes à des tribus ennemies de celles avec lesquelles ils avaient déjà établi des liens de commerce, tels les Omahas¹²⁰. Cependant, dans ces conflits, les Canadiens demeuraient inscrits dans le monde des nations amérindiennes, négociant ou luttant avec ou contre les unes ou les autres.

Du temps de la Nouvelle-France, sur l'ensemble du territoire de la traite des fourrures, des postes et des forts des Pays d'En-Haut et de ceux de la Haute-Louisiane, bref, à l'intérieur du continent, les relations interethniques s'inscrivaient dans deux systèmes relevant de logiques opposées. D'abord sur le terrain, une proximité des lieux d'habitation, le métissage et les échanges culturels correspondent à ce que Richard White qualifie de « *middle ground* »¹²¹ et Gilles Havard de

-
117. F.-A.-FRÉDÉRIC DUC DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique...*, Paris, Du Pont, An VII de la République [1799-1800], tome 4, p. 200-201.
118. JOHANN GEORG KOHL, *Kitchi-Gami: Life Among the Lake Superior Ojibway*, Saint-Paul, Minnesota Historical Society Press, 1985, souvenirs d'Aurora, la mère de La Rose [?], dont Kohl a conservé quelques mots français, p. 370-372; FRANCIS PAUL PRUCHA, *The Great Father, The United States Government and the American Indians*, Lincoln and London, University of Nebraska, 1986, p. X.
119. Louis de Narcisse BAUDRY DES LOZIÈRES, *Voyage à la Louisiane, et sur le continent de l'Amérique septentrionale, fait dans les années 1794 à 1798...*, Paris, Dentu, 1802, p. 8-9, 195, 206-207, 213, 241, 265, 266.
120. TANIS C. THORNE, *The Many Hand of My Relations: French and Indians on the Lower Missouri*, Columbia, University of Missouri Press, 1996, p. 106-108.
121. RICHARD University of Missouri Press, 1996, p. 106-108.

« terre du milieu »¹²². Ensuite, au-dessus de ces univers d'interactions personnelles, de commerce sur d'énormes distances, existait une réalité géopolitique, celle de la construction des empires et de la constitution d'ensembles économiques à l'échelle de la planète. À ce niveau supérieur, les colonies sont des pions, les Amérindiens des objets. Au premier niveau, l'Européen doit obtenir l'autorisation des autochtones pour s'installer sur un bout de terre dans leur pays, à l'autre bout, c'est tout le pays des Amérindiens qui peut être troqué entre les capitales européennes. L'alliance franco-amérindienne n'était donc pas porteuse de la seule rencontre de l'Autre, la dimension conquête de l'Autre y était non seulement présente, mais à long terme, déterminante.

Dès 1804, un traité est signé à Saint-Louis entre le gouvernement américain, les Sakis et les Renards par lequel ceux-ci cèdent un immense territoire depuis la jonction du Missouri et du Mississippi vers le Nord; cela correspond aux États actuels du Kansas, de l'Illinois et en partie du Wisconsin. Ce traité inaugure une séquence de nombreux autres traités auxquels s'ajoutera, à partir de 1830, la politique de migration forcée vers l'ouest du Mississippi de toutes les nations autochtones habitants à l'est de ce fleuve. Nous ne nous engagerons pas ici dans cette longue et pénible histoire, sauf pour retenir le témoignage de Makataimeshekiakiak ou Black Hawk en anglais, c'est-à-dire Faucon Noir. Il était Saki et se disait l'arrière petit fils de Tonnerre né du côté de l'Est, c'est-à-dire du côté du sacré, dans la région de Montréal où le Grand Esprit l'aurait guidé pour sceller une alliance avec le roi de France, son « père » dont il portait la médaille.

Faucon Noir avait participé à des Raids guerriers contre des Chippewas, des Kaskaskias et des Osages¹²³. Les Américains, comme avant eux les Français, allaient tirer parti de ces divisions. Faute d'avoir un bon « père » américain, Faucon Noir combattit aux côtés de son « père » le roi d'Angleterre durant la guerre 1812-1814 et en 1832. Avec 400 hommes, il fit la guerre aux colons, mais fut battu par les troupes américaines appuyées par des Sioux¹²⁴. Fait prisonnier ultérieurement et détenu par son « père », un agent des affaires indiennes, il adressa une pétition à son « *Great Father* », le président des États-Unis¹²⁵ qu'il rencontra et qui lui

121. RICHARD WHITE, *The middle ground: Indians, empires, and republics in the Great Lakes region, 1650-1815*, Cambridge, New York, Cambridge University press, 1991, xvi, 544 p.

122. GILLES HAVARD, *Empire et métissages: Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Québec, Septentrion, 2003, 858 p.

123. DONALD JACKSON, éd. *Black Hawk an autobiography*, Urbana, University of Illinois Press, 1990, p. 41-50.

124. *Ibid.*, p. 147.

125. *Ibid.*, p. 143, 149.

demanda les motifs de sa guerre contre « ses enfants blancs »¹²⁶. La réponse fut à la fois traditionnelle et moderne. Traditionnelle en ce que Faucon Noir disait tenir la terre du Grand Esprit et, moderne, en ce qu'il réclamait un droit au sol lorsque celui-ci était occupé et cultivé, rejetant ainsi l'argument étasunien selon lequel les colons avaient le droit de prendre la terre des Indiens parce que ceux-ci ne l'auraient pas cultivée.

Contrairement à ce qu'aurait dû inspirer l'esprit républicain, la métaphore de parenté pour désigner la relation du président américain aux Indiens ne s'est pas perpétuée que chez ces derniers, mais également dans l'appareil gouvernemental sur le mode d'une tutelle pour faciliter le passage de nations restées dans l'enfance de l'humanité vers l'âge adulte du citoyen américain. En somme, dans la généalogie de Faucon Noir, ascendants comme descendants, le paternalisme apparaît transhistorique¹²⁷ dans des formes et avec une intensité qui varie depuis l'ancien régime français à l'État moderne et républicain étasunien.

La mémoire de l'alliance franco Amérindienne aux États-Unis

Jonathan Carver, un officier de l'armée du Connecticut engagé après la guerre dans la traite des fourrures a tenu un journal de ses longs voyages entre 1766 et 1768 dans les Grands Lacs et sur le Mississippi. Il y fait l'observation suivante, particulièrement pertinente pour notre propos. Ayant observé partout chez les Indiens le maintien de : « sentiments extrêmement favorables à la nation française », il écrit :

Cette émigration [des coureurs de bois] toutefois a produit un effet avantageux à leur nation [française] ; car les liaisons de ces réfugiés avec les Iroquois, les Mississagués, les Hurons, Miamis, les Poutéouatamis, les Puants, les Algonquins, les Menominies, etc., et leurs continuels récits de la puissance des Français et de leur roi, auxquels malgré leur bannissement, ils tenaient toujours par inclination ; ces récits, dis-je avaient inspiré à tous les Indiens des sentiments extrêmement favorables à la nation française, et je suis persuadé qu'ils seraient encore prêts à saisir la première occasion de lui montrer leur rattachement, malgré le discrédit ou elle devrait être tombée dans leur esprit, depuis qu'elle a perdu le Canada ; car les Indiens sont dans la persuasion que tout peuple conquis est dans un état d'esclavage à l'égard du vainqueur. Ainsi, lorsque parmi eux une nation en a finalement subjuguée une autre, et lui a accordé la paix, sous la condition de lui être sujette, il est d'usage que les chefs de la nation vaincue n'assistent à l'assemblée des vainqueurs qu'en portant des jupons comme un témoignage qu'ils sont dans un état de sujétion, et devraient

126. *Ibid.*, p. 146.

127. FRANCIS PAUL PRUCHA, *The Great Father...*, *op. cit.*, p. X.

être rangés parmi les femmes. Mais leur partialité pour les Français avait jeté de trop profondes racines, pour pouvoir être sitôt déracinée¹²⁸.

On l'a vu, Carver retient trois explications à ce comportement inattendu des nations amérindiennes à l'égard des vaincus français : la liaison des Français avec tant de nations, leurs continuels récits de la puissance française, et les profondes racines de l'alliance. En somme, malgré le caractère désormais désuet des « récits de puissance », demeurent les « liaisons » et les « racines ». Les Français, ici plus précisément les Canadiens, apparaissent à la lumière de la thèse de Rony Blum¹²⁹, une nation parmi les autres nations indiennes protégée du déshonneur par l'étendue de ses liaisons et de ses racines. Tous les écrits post-conquête de la Nouvelle-France témoignant des perceptions et de la tradition orale d'alors, expriment le même attachement des nations amérindiennes aux Français, mais l'expression de ce sentiment semble plus forte en période plus tardive alors que progresse la dépossession territoriale au profit des Étasuniens. Le géographe et ethnographe allemand Johann Georg Kohl, le Métis William Warren et l'ethnologue Henry R. Schoolcraft qui recueillent tous trois la tradition orale des Ojibwas et des Chippewas du lac Supérieur au milieu du XIX^e siècle identifient soit un âge d'or précolombien et d'argent pour le régime français, ou encore un âge d'or pour ce dernier¹³⁰.

La mémoire orale a gardé le souvenir de l'arrivée du peuple des vaisseaux de bois, de la montée des Français dans les Grands Lacs avec des présents et des promesses de paix. Les Ojibwas/Chippewas, les ont pris par la main, ont commercé avec eux et les ont inclus dans leur mode de vie pour finalement prendre le roi de France pour leur « père ». La défaite de « père » constitue un fait marquant du narratif qui souligne la poursuite guerre par les Indiens. Finalement, les Anglais ont offert leur main et les Indiens l'auraient acceptée même s'ils ne les aimaient pas. Toutefois, les Anglais auraient rempli toutes leurs promesses, bien qu'ils auraient vendu davantage d'alcool. Finalement vinrent les « Longs Couteaux »¹³¹.

128. JONATHAN CARVER, *Voyage dans les parties intérieures de l'Amérique septentrionale, pendant les années 1766, 1767 & 1768*, Paris, Pissot, 1784, traduction de l'anglais attribuée à Jean Étienne Montucla, 24, xxviii, 451 p.

129. RONY BLUM, *Ghost brothers: adoption of a French tribe by bereaved native America: transdisciplinary longitudinal multilevel integrated analysis*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, xii, 448 p.

130. JOHANN GEORG KOHL, *Kitchi-Gami... op. cit.*, p. 367-368; HENRY R. SCHOOLCRAFT, *The American Indians: their history, condition and prospects, from original notes and manuscripts*, Buffalo, G.H. Derby, 1851, p. 134-135; WILLIAM W. WARREN, *History of the Ojibway People...*, *op.cit.*, p. 132-136, 194-196.

131. *Ibid*; HENRY R. SCHOOLCRAFT, *Travels in the Central Portions of the Mississippi Valley: Comprising Observations on its Mineral Geography, Internal Resources, and Aboriginal Population*,

Une autre mémoire, associée à l'orale, s'est aussi perpétuée, celle des objets : l'on aurait conservé des médailles et des drapeaux français, des uniformes d'officiers¹³².

Certes, l'on pourrait pertinemment juger il s'agit là d'une nostalgie naïve pour un régime colonial qui n'eut pas le temps de se déployer, ayant été défait avant que les Français n'aient eu le temps de peupler, ce qui aurait fatalement conduit à de graves confrontations. Nous ne nous engagerons évidemment pas ici dans une histoire hypothétique, mais nous soulignerons tout de même que les manières de coloniser ne sont pas toutes identiques et que leurs conséquences divergent.

Que disent les observateurs de la relation franco-amérindienne aux XVIII^e et au XIX^e siècles ? Pour Warren et Schoolcraft, les Franco-canadiens auraient comme personne, « appris notre langue », nos manières, ils ont marié nos femmes et ils étaient analphabètes et aussi superstitieux que nous l'étions, ils ne nous méprisaient pas¹³³. Des dignitaires français qui reviennent en Amérique soulignent la qualité de l'accueil des Indiens qu'ils transforment en capital de fierté nationale : « Les Français avaient avec eux une générosité, une bonne foi, une bienveillance, et en même temps une sorte de fermeté qui font dire à ces Indiens... »¹³⁴, ou

New York, Collins and Hannay, 1975, [1825], p. 355-356 ; JOHANN GEORG KOHL, *Kitchi-Gami... op. cit.*, p. 367-372.

132. HENRY R. SCHOOLCRAFT, *Personal Memoirs of a Residence of Thirty Years with the Indian Tribes on the American frontiers : With brief Notices of Passing Events, Facts, and Opinions, A.D. 1812 to A.D. 1842*, Philadelphia, Lippincott, Grambo and Co., 1851, p. 305 [écrit le 7 août 1828] ; MARC DE VILLIERS DU TERRAGE, *Les dernières années de la Louisiane française... op. cit.*, p. 379-380 ; GIOVANNI CAPELLINI *Ricordi di un viaggio scientifico nell'America Settentrionale nel 1863*. Bologna, G. Vitali, 1867, p. 175, cité dans DALIELE FIORENTINO, « Accidental Ethnographers : Italian Travelers and Scholars and the American Indians (1750-1900) », *European Review of Native American Studies*, 4, 2 (1990), p. 34 ; *Voyage de M^{sr} le Comte de Paris et de M^{sr} de Duc d'Orléans aux États-Unis et au Canada*, Paris, Librairie Nationale, 1891, p. 63-64 ; JACQUES GRASSET DE SAINT-SAUVEUR, *Moeurs, loix et costumes des sauvages du Canada : accompagnés de six figures dessinées caractéristiquement représentant les costumes, gravées avec soin & peintes dans les couleurs adoptées par chaque nation, toutes ornées de filets d'or, &c.*, p. 6-7.
133. WILLIAM W. WARREN, *History of the Ojibway... op. cit.*, p. 132-136, 194-196 ; HENRY R. SCHOOLCRAFT, *The American Indians... op. cit.*, p. 134-135 ; HENRY R. SCHOOLCRAFT, *Travels in the Central Portions of the Mississippi Valley... op. cit.* ; HENRY R. SCHOOLCRAFT, *Personal Memoirs... op. cit.*, p. 101 ; HENRY R. SCHOOLCRAFT, *Information Respecting the History Condition and Prospects of the Indian Tribes of the United States : Collected and Prepared Under the Direction of the Bureau of Indian Affairs Per Act of Congress of March 3rd, 1847*, New York, Paladin Press, 1969, [1855], vol. 6, p. 191-192.
134. F.-A.-FRÉDÉRIC DUC DE LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, *Voyage dans les États-Unis d'Amérique... op. cit.* tome 4, p. 200-201 ; voir aussi : PIERRE CLÉMENT DE LAUSSAT, *Memoirs of my*

encore : « ce qui les surprit davantage, ce fut cette loyauté, cette franchise et cette exactitude à tenir sa parole, qui distingue notre nation »¹³⁵. Cependant, sans reprendre les tirades chauvines, les voyageurs italiens observent une même prédilection qui viendraient du fond du cœur des Indiens pour les Français¹³⁶.

Aux autorités américaines disposées à soutenir la présence de pasteurs, on préférera, « à ces hommes comme les autres », les jésuites qui apprendront la langue¹³⁷. Il est possible ici que les hôtes amérindiens associent une plus grande puissance spirituelle au célibat, mais il est certain que leur préférence va à la proximité et à l'intégration dans leur propre société. De même, un planteur de Saint-Domingue, Baudry des Lozières, réfugié en Louisiane écrit-il :

Le Sauvage aime beaucoup plus le Français né ou établi à la Louisiane, que ceux qui arrivent d'Europe ; et malgré sa cupidité naturelle, il n'est point de présents qui suffiraient pour détourner cet attachement. D'ailleurs, le Louisianais, proprement dit, connaît les langues et les mœurs des nations ; il vit presque toujours avec elles, puisque son goût décidé pour la chasse lui fait souvent quitter les villes pour aller dans les bois l'espace de six mois de l'année, s'habiller et chasser comme les Sauvages¹³⁸.

Certes, le planteur exagère ici en faisant de tout Louisianais un coureur de bois, mais il évalue correctement l'affection de ceux qui sont proches culturellement. Cette affection manifestement mutuelle, repose sur des relations de proximité et d'échange depuis les premiers contacts dans les Pays d'en Haut et en Haute Louisiane. Ainsi, à titre illustratif, en est-il à Péoria autour du fort Crève-cœur où, à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, s'établissent dans le village illinois, des familles parties de Montréal. Les Illinois qui viennent de loin s'installent dans le fort. Français, Créoles, Métis, Amérindiens, s'inter marient, cultivent la vigne, expérimentent la domestication du bison¹³⁹. Lors des guerres anglo américaines,

life, to my son during the years 1803 and after, which i spent in public service in Louisiana as commissioner of the French Government for the retrocession of France of that colony and for its transfer to the United States, , Bâton-Rouge, Louisiana State University Press, 1987, p. 39.

135. LOUIS DE NARCISSE BAUDRY DES LOZIÈRES, *Voyage à la Louisiane... op. cit.*, p. 8-9 ; voir aussi : p. 194-195, 205-207-213.

136. J.C. BELTRAMI, *A Pilgrimage in America: Leading to the Discovery of the Sources of the Mississippi and Bloody River; with a Description of the Whole Course of the Former, and the Ohio*, Chicago, Quadrangle Books, Inc., 1962, « Americana Classics », p. 355, 472.

137. *Annales des L'Association de la propagation de la foi*, Paris, Perisse frères, 1826, p. 135, 348-349, 362-499, 523 ; FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND, *Voyage en Amérique*, Paris, Librairie d'éducation, 1870, p. 193.

138. LOUIS DE NARCISSE BAUDRY DES LOZIÈRES, *Voyage à la Louisiane... op. cit.*, p. 265-266 ; voir aussi : FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND, *Voyage en Amérique, op. cit.*, p. 54.

139. NEHEMIAH MATSON, *French and Indians of Illinois River*, Princeton [Ill.], Republican Job Printing Establishment, 1874, p. 134-143.

ils sont exposés à des exactions similaires¹⁴⁰. À Détroit, le lieutenant britannique Hay s'étonne en 1784, que des Indiens concèdent des terres à des colons¹⁴¹. Le comte de Volney qui vient de quitter la France révolutionnaire pour un voyage aux États-Unis et jusqu'à Niagara constate, à l'inverse des Anglo-américains, le goût des Canadiens pour les femmes indiennes¹⁴².

Au cœur des Grands Lacs, en 1831, Alexis de Tocqueville enquête sur la question autochtone et l'occasion s'y prêtant, sur le rapport aux Français. Que lui répond- on ? Les Indiens aiment les Français :

Dans les déserts les plus éloignés la qualité de Français est la meilleure recommandation près d'eux. Ils se rappellent toujours de nos traitements lorsque nous étions maîtres du Canada. D'ailleurs beaucoup d'entre nous leur sont alliés et vivent presque comme eux¹⁴³.

-
140. *Ibid.*, p. 138 ; JUDITH A FRANKE, *French Peoria and the Illinois Country, 1673-1846*, Springfield, Illinois State Museum Society, 1995, p. 92-95 ; E. A. CRUIKSHANK, *The Correspondence of Lieut. Governor John Graves Simcoe*, vol. III, 1794-1795, Toronto, The Society, 1926 ; *Ibid.*, J. G. SIMCOE au duc de Portland, 17 mars 1795, Kingston, p. 328 ; *Id.*, EDMUNDS BURKE à E.B. Littlehales, 14 août 1795, River Raisins, p. 62.
141. ERNEST J. LAJEUNESSE, éd., *The Windsor Borden region: Canada's Southernmost Frontier: a collection of documents*, Toronto, Champlain Society, 1960, C 21 *Notes on a Survey by T. Smith of Lots Opposite Peach Island*, original dans GEORGE F. MACDONALD, *Collection*, Windsor, Ont., p. 68. [Porlier Benac certifie que les Outaouais on donné une terre au Sieur Louis Peltier et à J.-B. Paré. Détroit, le 20 juin 1780] ; C 22 Le Commandant De Peyster à F. Comparé, Détroit, le 24 octobre 1781 [*Registre des Actes Notariaux du Détroit, liber C, p. 352*] p. 270 ; « François Comparé père, en conséquence d'un Certificat de Monsieur Bénac, Arpenteur, et autres preuves à l'égard des terres concédées à la Petite Rivière par les Outawas, il vous est ordonné de reculer votre maison, grange, clôtures et autres bâtiments jusqu'à ce qu'il y a trois arpents de terre de large entre vous et Antoine Robert père pour Pierre Meny selon les intentions des dits sauvages. » ; C 25 Lieutenant-gouverneur HAY au Général Haldimand, Détroit, 9 octobre 1784, [*P.A.C., B 75-2, p. 202*; M.H.C., XX, 265] [...] p. 75, « The people express some concern at their being sent from the place, and say many must suffer in their private affairs for want of reference to them for so long a time as must necessarily pass before they can be returned.—I am informed there are many old settled Farms in this Settlement and some Grants from Indians, which will not be found in the Register not having being recorded ».
142. CONSTANTIN-FRANÇOIS C. COMTE DE VOLNEY, « Tableau du climat et du sol des États-Unis », dans ANNE ET HENRY DENEYS, éd., *Ceuvres de Volney*, Paris, Fayard, 1989, tome 2, p. 349.
143. ALEXIS DE TOCQUEVILLE, *Ceuvres complètes*, sous la direction de J.-P. Mayer, tome V, *Voyages en Sicile et aux États-Unis*, Paris, Gallimard, 1957, p. 74-75, « Conversation avec un commerçant avec les Indiens, le 7 août 1831, sur le rivage de Mackinac, dans le cahier portatif n° 2, p. 176, écrit le 11 août 1831, à Green Bay, ou tout près ».

Tocqueville valide de ses informations auprès de John Neilson, éditeur de la *Gazette de Québec* qui lui répond : « C'est en devenant Sauvages que vous [les Français] avez obtenu des Sauvages un attachement qui dure encore¹⁴⁴ ». Au-delà du discours et au-delà du métissage biologique s'opère un métissage culturel. Tocqueville est frappé de « habileté incroyable » des Canadiens dans les descentes de rapides, de même que par les Indiens qui « saluent les Européens en disant : Bonjour¹⁴⁵ ». Plusieurs Indiens parlent français, portent des noms français avec orgueil, chantent les cantiques catholiques en français ou dans leurs langues¹⁴⁶. Tandis qu'inversement, un ancien marmiton du maréchal Rochambeau commandant des troupes françaises lors de la guerre d'indépendance des États-Unis, poudré et frisé, s'est installé avec son violon pour enseigner la danse aux Iroquois¹⁴⁷. Bref, Canadiens et Amérindiens sont apparentés. Retenons encore cette remarque de l'écrivain et politicien Jacques-Pierre Brissot qui vint aux États-Unis en 1788 avant de retourner en France pour être guillotiné :

Un homme de cette nation [Français] peut voyager en sûreté, sans armes, du Canada aux Illinois. Les Sauvages distinguent à son air, à sa peau, à son langage, à quelle nation il appartient, et ils le fêtent comme un frère. Mais s'ils se trouvent avec des Américains, ils le traitent avec la même cruauté ; car ils détestent les Américains¹⁴⁸.

Des relations de commerce, de mariage, de voisinage brouillent les frontières entre Indiens/Métis/ Créoles selon l'historienne Tanis Thorne. Les Créoles désignent ici les Canadiens établis dans les Pays d'En-Haut dont le couple fondateur d'origine était le plus souvent bi-ethnique. Même flexibilité des frontières traiteur/habitant, femmes indiennes/femmes françaises¹⁴⁹. Cette mobilité interculturelle s'est graduellement déplacée géographiquement vers l'Ouest, au XIX^e

144. *Ibid.*, « Dans le cahier non alphabétique I, p. 84, écrit le 27 août 1831 ».

145. *Ibid.*, « Dans le cahier portatif, n° 2, p. 174-175, écrit le 6 août 1831, à Sault-Sainte-Marie ».

146. STANLEY J. IDZERDA, éd. *Lafayette in the Age of the American Revolution... op. cit.*, vol. 3, « Barbé-Marbois's Journal of His Visit to the Territory of the Six Nations », (extrait), 23 septembre 1784, p. 408-410 ; FRANÇOIS MARQUIS DE BARBÉ-MARBOIS, *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie par la France aux États-Unis de l'Amérique Septentrionale. Pré-cédée d'un discours sur la constitution et le gouvernement des États-Unis*, Paris, Imprimerie de Firmin Didot, 1829, p. 421 ; *Annales de l'Association de la propagation de la foi, op. cit.*, 1826, p. 125, 1828, p. 556, 1830, p. 488.

147. FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND, *Voyage en Amérique, op. cit.*, p. 15-16.

148. JACQUES-PIERRE BRISSOT DE WARVILLE, *Nouveau voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale, fait en 1788*, Paris, Buisson, 1791, tome 2, p. 429-430.

149. TANIS THORNE, *The Journal, A river less traveled: the French Experience in the American West*. University of California-Irvine.

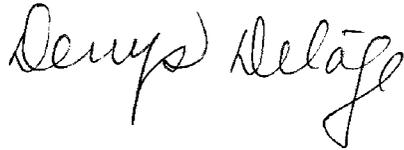
siècle, au fur et à mesure de l'avancée coloniale américaine avec Saint-Louis Missouri comme point de départ vers le pacifique par la Californie ou par l'Orégon.

Quelle mémoire, quel héritage ?

La traditions historique a longtemps occulté la dimension colonialiste de notre passé, ce sont, pour l'essentiel, des anthropologues qui l'ont mise à jour : au cœur de celle-ci, le rapport à l'Autre et l'enjeu central de la souveraineté. Nous avons traité de ces deux paradigmes de manière comparative dans le temps et l'espace. Des modèles coloniaux de rapports aux Amérindiens furent nettement démarqués pour des raisons qui n'ont rien à voir avec une soi-disant « nature ethnique », mais plutôt avec les modalités de transition à la modernité et le contexte de la colonisation. Les différences dans les modalités d'alliance furent réelles et elles nous ont été léguées en héritage. Par contre, elles ne vinrent pas seules, elles comportaient leur revers, celui de la conquête de l'Autre, indissolublement liée à la colonisation. Cette conquête est immédiatement visible dans l'histoire des États-Unis, elle l'est également pour la Grande-Bretagne, mais de manière plus nuancée, particulièrement à partir du déclenchement de la Révolution américaine, pour la France, cela est nettement moins apparent. La conquête n'y est cependant pas moins centrale. Certes lorsqu'on analyse, sur le terrain, les rapports franco-amérindiens dans les pays d'En-Haut et le Haut-Mississippi, on observe une sorte d'équilibre. Les nations amérindiennes y sont encore souveraines. Souveraines ? L'est-on comme une femme est enceinte ou ne l'est pas ? Si oui, alors elles étaient souveraines. L'est-on au contraire comme l'on a du pouvoir ? Alors cette souveraineté n'était pas absolue, elle était déjà en partie partagée. En effet, cet immense ensemble socioculturel s'inscrivait dans un système politique encore plus vaste, celui des empires coloniaux où les décisions de redistribuer les territoires étaient fonction de victoires et de défaites militaires en Allemagne, en Inde, en Afrique, en Inde, dans les Antilles, etc. Quand les Amérindiens ont accepté de prendre le roi de France pour « père », ils ne se représentaient pas le pouvoir de celui-ci d'échanger ses « enfants » d'Amérique contre ceux de Saint-Domingue ou de Pondichéry. Les changements de régime en Amérique du Nord ont mis à jour cette dimension impériale. Les Amérindiens l'ont refusée parce qu'ils savaient que le nouveau « père » ne s'en tiendrait pas à son seul rôle de pourvoyeur et de protecteur, mais qu'il prendrait leurs terres. Voilà pourquoi la Guerre de la Conquête n'a pas pris fin en 1760 ou en 1763, mais en 1765.

Qu'en est-il de l'héritage de l'alliance ? La mémoire en est largement perdue. Elle ne s'inscrit pas dans le narratif historique de la fondation des États-Unis, ni dans celui du Québec post-Révolution tranquille, défini par le territoire. Plus

guère non plus dans la mémoire des premiers Canadiens des États-Unis qui ont disparu comme communautés d'appartenance. Il s'agit pourtant d'un extraordinaire legs de « dialogue de cultures minoritaires¹⁵⁰ », de métissage et d'intermédiaires culturels mobiles sur des territoires longtemps sans confins¹⁵¹.

A handwritten signature in black ink, reading "Denis Delage". The script is cursive and fluid, with the first name "Denis" and the last name "Delage" clearly distinguishable.

150. ÉRIC WADDEL, éd., *Le Dialogue avec les cultures minoritaires*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999, xvi, 244 p.

151. PIERRE ANCTIL, « À la recherche du paradigme de base de la culture francophone d'Amérique », dans : ÉRIC WADDEL, éd., *Le Dialogue...*, *op. cit.*, p. 3-26.